

éduquer

tribune laïque n° 176 mars 2023

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente asbl

DOSSIER

La ligue aujourd'hui: enjeux et défis

actualité

La fin de l'obligation
scolaire à 15 ou 16 ans?

Financement des
bâtiments scolaires

opinion

Privatisation de
l'enseignement et
contrôle démocratique

sciences

La science désenchante-
t-elle le monde?



Sommaire

Focus

Les coups de cœur de la Ligue p 4

Coup de crayon sur l'actu

Qui écrit? p 6

Actualités

La fin de l'obligation scolaire à 15 ou 16 ans? p 7

Financement des bâtiments scolaires p 9

Brèves p 14

Dossier LA LIGUE AUJOURD'HUI: ENJEUX ET DÉFIS

La Ligue, 160 ans d'histoire tournés vers l'avenir p 16

La Ligue et l'enseignement: quels enjeux? p 17

Un nouveau site internet pour la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente! p 21

Des techniques au service des animations p 23

Des ponts interculturels pour plus de cohésion sociale p 25

La Ligue en régions p 26

Nos dernières publications p 28

Opinion

Privatisation de l'enseignement: l'enjeu du contrôle démocratique p 29

Sciences

La science désenchanté-t-elle le monde? p 31

Couverture

Kat Dems

Illustratrice autodidacte basée à Schaerbeek, Kat Dems imagine des illustrations pour des magazines, peint des murs, organise des ateliers créatifs et expose ses œuvres à Bruxelles et Tunis. Explorant tantôt la risographie, tantôt la linogravure ou même la sérigraphie et l'aquarelle, ses illustrations minimalistes rehaussées de touches de couleurs s'inspirent de son quotidien, du féminisme et de la nature.
www.katdems.com



éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Responsable de la revue
Marie-Françoise Holemans

Mise en page
Éric Vandenhede

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré
à ce numéro:

Marie-Françoise Holemans
Patrick Hullebroeck
Marie Versele
Anne-Gaëlle Amiot
Roberto Galluccio
Guy Martin
Léonie Bischoff
Julie Legait
François Chamaroux

Marie-Françoise Holemans, secteur communication

La Ligue s'offre à lire

Dans ce nouveau numéro d'*Éduquer*, la Ligue consacre son dossier, une fois n'est pas coutume, **à la Ligue elle-même!** De ses défis d'hier aux enjeux d'aujourd'hui, étonnamment intemporels, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente jette un bref regard sur le passé pour se pencher sur ses réalités contemporaines et vers ses perspectives d'avenir.

Guidée par ses valeurs de neutralité politique et de laïcité, la Ligue rend des avis argumentés qui font sens et qui font date. Chaque secteur de la Ligue a ses propres combats à mener: des prises de position documentées sur **l'enseignement** et ses réformes, des **formations** qui collent aux besoins d'une société en quête de sens et d'efficacité, des actions de **cohésion sociale** pour un vivre-ensemble plus juste et plus ouvert, et des **publications** destinées à toute personne sensible au domaine l'éducation, qu'elle appartienne au corps professoral, au monde politique ou qu'elle soit simple citoyen ou citoyenne.

Tout récemment, la Ligue s'est offert une plus grande visibilité avec un **nouveau site internet**, pensé pour refléter les trois piliers de son action multiforme – éducation, formation, interculturalité – et pour le rendre plus accessible à ses différents publics. La Ligue suit bien sûr au plus près **l'actualité de l'enseignement** et fait le point sur les grands débats du moment: l'éventuel abaissement de l'âge de l'obligation scolaire, la problématique des bâtiments scolaires et l'enjeu démocratique de la privatisation de l'enseignement. Et enfin, retrouvez notre **regard scientifique** où il est question de beauté et de sacré, rien moins que cela.

Bonne lecture!

Devenez membre de la Ligue de l'Enseignement!

Pourquoi devenir membre de la Ligue?

Cotiser pour la Ligue, c'est soutenir des valeurs de neutralité de l'enseignement mais c'est aussi participer à la construction d'une société contemporaine plus juste et laïque.

Depuis 1864, la Ligue défend l'école publique et l'éducation laïque. Pour cela, elle organise de nombreuses formations, publie des études ainsi que la revue «Éduquer», et monte des projets dans les écoles des quartiers populaires multiculturels.

L'affiliation vous permet également de bénéficier de nombreux avantages:

- Envoi à votre domicile de notre Cahier des Formations.
- Tarifs préférentiels pour la majorité des activités organisées par la Ligue.
- Envoi à votre domicile de la revue *Éduquer* (8x/an).

Quand régler sa cotisation?

La cotisation peut être réglée à tout moment de l'année mais elle couvre une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Nous vous invitons donc à effectuer votre versement au plus vite afin de bénéficier pleinement de tous les avantages et surtout de recevoir l'entièreté des revues.

Pour vous inscrire en tant que membre de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, rendez-vous sur notre nouveau site à la page

<https://ligue-enseignement.be/contact/devenir-membre>

Comment payer sa cotisation?

Nous vous invitons à verser 25€ sur le compte de la Ligue: BE19 0000 1276 6412.

Veillez à indiquer clairement en communication la mention Coti 2023 + le nom, le prénom et l'adresse postale de la personne pour qui le paiement est effectué.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez aux activités et aux valeurs de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente.

En espérant vous compter parmi nous cette année!

Alignement

La fédération de l'enseignement supérieur et universitaire (ARES) vient d'adopter un projet de réforme de leur calendrier académique (voir nos Brèves p.14). Mais qu'en pense la communauté étudiante, première concernée? La Fédération des Étudiant-es francophones (FEF) a déjà exprimé ses réticences. Elle rejette une modification du calendrier qui n'irait pas de pair avec «une révision antérieure et approfondie des pratiques d'enseignement, d'évaluation et des moyens supplémentaires» (*Le Soir*, le 23 février 2023). Les étudiant-es voient dans les propositions un simple alignement sur le nouveau calendrier scolaire de l'obligatoire. Ont-ils/elles des raisons de le penser?

La réforme des rythmes et du calendrier scolaires de l'obligatoire faisait partie d'une réflexion globale, visant à transformer l'ensemble du cursus scolaire et à améliorer les performances de l'enseignement. Elle était apparue, dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, comme un complément nécessaire au tronc commun, aux plans de pilotage, à la remédiation accélérée, comme à la réforme de la formation initiale des enseignant-es. Avec un objectif: améliorer la réussite scolaire.

La réforme du calendrier scolaire dans le supérieur participe-t-elle d'une même volonté réformatrice? Repense-t-elle les formes de l'enseignement et les méthodes dans l'enseignement supérieur et universitaire? Réfléchit-elle aux modes de l'évaluation? S'accompagne-t-elle de nouveaux moyens pour soutenir les apprentissages? A-t-elle une claire visée éducative? Ou s'agit-il simplement de s'aligner sur l'obligatoire pour, en fait, répondre aux contingences de la vie sociale, des vacances, des camps d'été pour les jeunes, etc.?

Telles sont sans doute les questions, laissées sans réponse, que se posent les étudiant-es et qui les conduisent à rejeter la réforme. Nous aimerions, nous aussi, connaître les réponses à ces questions.

Patrick Hullebroeck, directeur

Citation

«C'est bien là le génie: l'intelligence qui connaît ses frontières»

Albert Camus

Ressource

Pix, la plateforme pour diagnostiquer et développer ses compétences numériques

Pix est un outil gratuit et très simple d'utilisation permettant d'évaluer, développer et certifier les compétences numériques des citoyen-nes de tous niveaux, du stade débutant au confirmé. Mis en place avec le soutien de l'ETNIC, le partenaire informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pix est déployé progressivement dans les organisations publiques de la Fédération, dans l'enseignement ainsi qu'auprès de l'ensemble des citoyen-nes. Son but est de sensibiliser et accompagner l'ensemble des francophones dans le développement de leurs compétences numériques. Plus d'infos: <https://pix.org/fr-be/>



BD

«Yézi die!» de Aurélien Ducoudray et Mini Ludvin

Zéré est une jeune fille vivant au nord de l'Irak dans un petit village yézidie, minorité persécutée par les djihadistes. Jusque-là paisible, son quotidien est désormais envahi par la peur. À tout moment, les combattants de Daesh peuvent attaquer. Jusqu'au jour où Zéré est enlevée de force et vendue comme esclave. Son seul espoir de s'en échapper sera un smartphone et une autre adolescente retenue en otage avec elle.

«Yézi die!» nous plonge au cœur du génocide yézidi au nord de l'Irak. Un récit poignant et dur qui nous éclaire sur le massacre peu médiatisé d'une communauté paisible. À mettre entre toutes les mains!



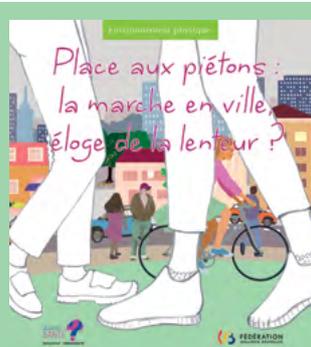
Ressource

Place aux piétons: la marche en ville, éloge de la lenteur?

Quelle place a le piéton dans la ville de demain? Comment favoriser la culture de la marche? Une ville lente est-elle compatible avec la modernité?

La nouvelle publication de Question Santé, «Place aux piétons: la marche en ville, éloge de la lenteur?» interroge la place de la marche en ville et propose la marche comme un moyen naturel, sain, écologique et économique de se déplacer et propose un véritable débat autour du vivre-ensemble dans l'espace public. Au-delà de sa lecture, la publication devient également un outil d'animation à exploiter en classe et ailleurs.

Plus d'infos: <https://questionsante.org/outils/place-aux-pietons-la-marche-en-ville-elog-de-la-lenteur/>



Ressource

Chronique 201 - On va où Maman? Regards sur le placement d'enfants

Derrière le placement des enfants se cachent parfois plusieurs réalités. Dans ce numéro, la Commission Enfance et jeunesse de la Ligue des droits humains prend la plume et la donne à des expert-es du terrain pour explorer les différentes étapes d'un placement, de ses raisons à ses conséquences, en passant par les différentes solutions proposées. Dans ce numéro, vous lirez les témoignages de quelques voix des 6 500 enfants placés en institutions chaque année. Un podcast prolonge la lecture de la chronique avec le témoignage d'enfants placés en institutions racontant leur quotidien, leurs espoirs. Plus d'infos: www.liguedh.be/chronique-201-on-va-ou-maman-regards-sur-le-placement-denfants/



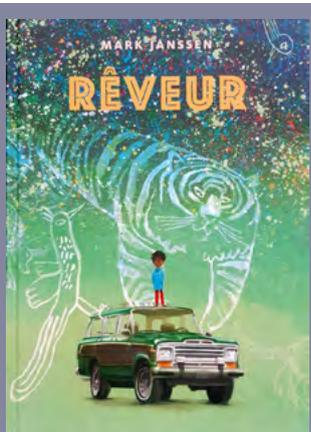
Jeunesse

«Rêveur» de Mark Janssen

«On a tous quelque chose à apporter au monde»

Un après-midi, après l'école, Aron et son papa se baladent dans la nature. Aron se sent différent de ses camarades de classe. Alors que sa maîtresse d'école interroge les enfants pour savoir ce qu'ils veulent faire plus tard dans la vie, tous savent ce qu'ils veulent faire. Aron, lui, ne sait pas, il est perdu, il ne se sent doué en rien. Il n'est fort ni en maths ni en français... Aron est un grand rêveur. Face à la détresse de son fils, le papa d'Aron va effacer ses angoisses en pointant tous les talents qu'il porte en lui: sa sensibilité, son imagination, sa manière de penser le monde... son talent de rêveur!

«Rêveur» est un album jeunesse d'une grande sensibilité qui permet de montrer aux enfants qu'il existe une place pour chacun dans le monde et que tous les enfants ont des talents.



BD

«Lena la-très-seule» de Maïté Grandjouan

Suite au décès de sa maman, Lena se rend dans la maison familiale. Un voyage qui permettra de ranger les affaires de sa défunte mère mais aussi de faire place au recueillement et à la mémoire. Durant son séjour, Lena se verra rapidement confrontée aux souvenirs de sa mère et à cette maison remplie de mystères.

La nuit, elle y sera tourmentée par des rêves horribles et des coups de téléphone étranges. Plongée dans la confusion, elle ne pourra plus distinguer le réel du cauchemar.

Ouvrage énigmatique aux accents sombres, «Lena la très-seule» aborde la question de la solitude, du deuil et de son cheminement intérieur. Un huis-clos obscur qui rappelle les œuvres de Lynch.



Le saviez-vous?

Qu'est-ce que l'effet Enid?

Inspiré de la série de Tim Burton «Mercredi», l'effet Enid, énoncé par la psychologue Emma Kenny, se penche sur les amitiés toxiques. Dans la série, Mercredi est un personnage noir, misanthrope, allergique à tout contact humain. Enid, à l'opposé, est une jeune fille enjouée, chaleureuse et pétillante de vie.



De cette relation naît une amitié déséquilibrée où Enid va s'écraser et lentement s'effacer pour plaire à son «amie». Selon, Emma Kenny, cet effet d'écrasement est néfaste dans une relation d'amitié et mettrait en évidence un manque de confiance en soi, voire d'estime de soi.

Ressource

50 nuances de Grecs

Les mythes ne sont pas morts: ils sont parmi nous! La série d'animation «50 nuances de Grecs» revisite avec humour et un regard décalé les mythes et principaux personnages de la mythologie grecque en les replaçant dans la société contemporaine. Créée par le dessinateur de presse et auteur de bande dessinée français Jul et adaptée de la bande dessinée éponyme, la série de vidéos captera sans hésitation l'attention des plus jeunes. Une belle occasion d'explorer l'univers de la mythologie. Les trois saisons de «50 nuances de Grecs» sont disponibles sur ArteTV.

Plus d'infos: www.arte.tv/fr/videos/RC-019877/50-nuances-de-grecs



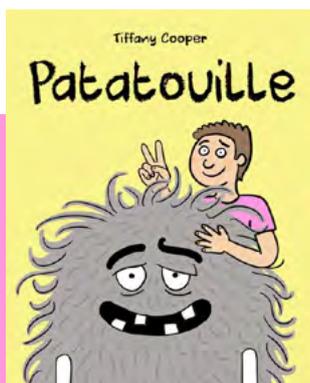
Jeunesse

«Patatouille» de Tiffany Cooper

«Tu portes du ROSE??? Mais c'est pour les filles, ils vont se moquer de toi tes camarades!»

Un beau matin, Pat débarque chez Solal. Pat est un monstre poilu, il sent mauvais et, surtout, il a de drôles d'idées sur l'éducation des filles et des garçons. Selon lui, lorsqu'on est un garçon, il faut être fort et sans état d'âme. Son discours est éloquent: «Quand on est un garçon, on ne pleure pas! Les garçons se battent entre eux! Le rose, c'est pour les filles!» Pat, pour «patriarcat», représente à lui seul le symbole de la masculinité toxique dans nos cultures. Heureusement, Solal va lui montrer le chemin vers plus d'ouverture et d'inclusion, le libérer de sa vision des genres.

«Patatouille» est un album jeunesse qui dézingue les clichés de genre et les codes de la masculinité toxique. À lire et à partager!



Podcast

Water Causettes - Occupéééé!

Dans ce deuxième épisode de la série «Water Causettes» de la campagne «Ne tournons pas autour du pot!» dédiée à la propreté des toilettes et à l'hygiène à l'école, Stéphanie Grosjean et Eva Seker abordent la question de l'intimité, du confort et du sentiment de sécurité aux toilettes. Pour répondre à leurs questions, elles se sont rendues à l'école primaire communale de Blocry. Avec la directrice madame Sylvie Daveloose, l'enseignante madame Morgane et quelques élèves, elles tentent de comprendre ce qui se passe au petit coin et comment réconcilier ce lieu avec le besoin d'intimité de chacun-e.

Plus d'infos: <https://shows.acast.com/water-causettes/episodes/occupeeeeee>





QUI ÉCRIT?

audience
needs
problem
dear
a sh
because
reason
begin
when
we eye
because
y're
my
long
d
The
wants
depress
to drink
was
and
lonely
become
lonely
fashion
like
an
assembling
the
y're
some
forever
more
on
made
of
your
beauty
of
your
beauty
of
your
beauty

audience
needs
problem
dear
a sh
because
reason
begin
when
we eye
because
y're
my
long
d
The
wants
depress
to drink
was
and
lonely
become
lonely
fashion
like
an
assembling
the
y're
some
forever
more
on
made
of
your
beauty
of
your
beauty
of
your
beauty

La fin de l'obligation scolaire à 15 ou 16 ans?

Plusieurs personnalités politiques se sont récemment exprimées en faveur de la fin de l'obligation scolaire à 16 ans. Que faut-il en penser?

La durée de l'obligation scolaire a été prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans en 1983. Quarante ans plus tard, le débat sur la durée de l'obligation scolaire est relancé en Flandre à la suite des propos de Conner Rousseau, président de Vooruit, tenus dans *Het Nieuwsblad* le 28 janvier dernier. L'homme politique y déclare réfléchir à l'opportunité de ramener la fin de l'obligation scolaire à 16 ans: «Certains jeunes en ont marre de l'école à 16 ans, ils ont perdu leur motivation et se sentent frustrés sur le plan du travail. Ne serait-ce pas mieux de les laisser travailler? Il faut sans doute encore les accompagner mais ils n'ont plus besoin d'être en permanence à l'école». Conner Rousseau se dit également occupé à réfléchir à une proposition de loi pour avancer l'obligation scolaire à l'âge de 3 ans (*De Morgen*, le 28 janvier 2023).

cophone, Pierre-Yves Jéholet a fait des déclarations qui vont dans le même sens, dans la *Dernière Heure* du 11 février 2023, et qui poursuivent des propos déjà tenus dans le journal *l'Écho* en 2018.

Que dit la loi?

Actuellement, l'obligation scolaire se termine à 18 ans. À partir de 15 ans, l'obligation n'est plus qu'à temps partiel pour un jeune ayant achevé les deux premières années du secondaire et à 16 ans pour les autres. À partir de cet âge, un jeune satisfait à l'obligation scolaire, soit en poursuivant l'enseignement secondaire de plein exercice, soit en suivant l'enseignement en alternance ou une formation organisée par les Classes moyennes, indépendamment de la possibilité de suivre l'enseignement à domicile qui existe aussi dès le début de la scolarité.

L'enseignement secondaire en alternance a comme base légale le Décret du 3 juillet 1991 qui l'organise. Il est assuré par les CEFA (Centres d'Éducation et de Formation en Alternance). Ceux-ci sont adossés à des établissements scolaires du qualifiant ou de l'enseignement spécialisé de forme 3 ou 4. La formation en alternance est aussi assurée par deux autres grands acteurs de la formation. En Wallonie, il s'agit de l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises). À Bruxelles, elle est dispensée par l'EFP (Espace Formation PME) et le SFPME (service public francophone chargé à Bruxelles des stages en entreprise et du suivi des stagiaires), les deux composantes étroitement liées de la formation en alternance à Bruxelles. Ces deux acteurs s'adressent aux adultes en situation de chômage ou en reconversion mais aussi aux jeunes à partir de 15 et 16 ans.

Il nous semble utile de rappeler que l'obligation scolaire a pour but de protéger le droit à l'enseignement de tous les jeunes, en particulier de ceux qui, à cause de leur condition économique et sociale ou de leurs origines, seraient, sans cette obligation, pri-

Un débat relancé en Flandre

Le président de Vooruit prolonge ainsi les réflexions de Dirk Van Damme, un expert de l'OCDE qui fut également chef de cabinet de Franck Vandenbroucke de 2004 à 2008 alors qu'il était ministre de l'Éducation en Flandre, et qui considère l'obligation scolaire jusque 18 ans comme une erreur. Selon lui, cette obligation maintient à l'école des jeunes qui ne souhaitent plus s'y trouver et elle les empêche de travailler. Des jeunes qui ont perdu l'envie d'apprendre et qui commencent à travailler découvrent rapidement que leur faible qualification ne les conduit à rien de très intéressant. Ils retrouvent ainsi une motivation à se former dans le cadre de la formation professionnelle pour les adultes. Maintenus à l'école, ils apprennent peu par manque de motivation et perturbent la scolarité des jeunes qui, au contraire, souhaitent apprendre.

Dirk Van Damme porte un jugement très négatif sur l'enseignement en alternance organisé en Flandre et il préférerait la mise en place d'un système d'*individual learning account*, un compte individuel pour la formation, accompagnant le travailleur tout au long de sa vie professionnelle (www.sampol.be, le 31 janvier 2023). Du côté fran-



Coup de crayon sur l'actu

Anne-Gaëlle Amiot a étudié aux Arts Décoratifs de Paris où elle a appris la sérigraphie et la gravure.

Elle collabore régulièrement pour la presse (*Le Monde*, *L'Obs*, *Society*, *XXI*, etc.) et l'édition, et travaille le dessin dans un style réaliste.

www.annegaelleamiot.com



L'enseignement secondaire en alternance

Les CEFA offrent trois types de formation définis dans les articles 45, 47 et 49 du décret Missions.

- **Article 49:** Il s'agit de l'enseignement en alternance qui vise les mêmes options, les mêmes objectifs en termes de compétences et les mêmes certifications que le plein exercice. Ces formations sont organisées aux 2^e et 3^e degrés de l'enseignement professionnel ainsi qu'au 3^e degré de l'enseignement technique de qualification. Au troisième degré, des 7^e années qualifiantes et complémentaires peuvent également être organisées. Le propre de l'enseignement en alternance consiste à combiner 50 % de formation générale dans un établissement scolaire et 50 % de formation par le travail. Concrètement, il s'agit de 600 périodes de 50 minutes au moins par an, réparties sur 20 semaines au moins, dispensées dans un établissement scolaire, et d'au moins 600 heures d'activités de formation par le travail en entreprise par an, réparties sur 20 semaines au moins. Lorsqu'il n'est pas possible de disposer du nombre d'heures requis pour la formation par le travail, des périodes de formation professionnelle peuvent être organisées dans le CEFA. Le nombre d'heures de la formation en entreprise ne peut toutefois être inférieur à 300 par année au 2^e degré et 450 par année au 3^e degré.

- **Article 45:** Il s'agit de l'enseignement en alternance organisé sur la base de profils de formations spécifiques. Les formations visées par l'article 45 du décret «Missions» sont organisées au niveau des 2^e et 3^e degrés de l'enseignement professionnel. Le nombre d'heures de cours et de formation par le travail est identique au type précédent, mais avec des assouplissements, en particulier pour les élèves qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (les cours dispensés dans l'établissement scolaire peuvent par exemple être réduits à 300 périodes par an ou être organisés par modules).

- **Article 47:** Il s'agit des formations organisées ou subventionnées au niveau de la forme 3 (ou 4) de l'enseignement spécialisé. La durée de la formation est identique au type précédent.

vés d'école soit pour «rester à la maison», soit pour aller travailler. Le raisonnement de Dirk Van Damme est basé principalement sur des considérations socio-économiques propres à la Flandre qui est dans une situation de quasi plein emploi. Il est aussi lié aux débats politiques qui résultent de la transformation de l'enseignement de qualification à temps partiel (Deeltijds Beroepssecundair Onderwijs) en un nouveau système d'enseignement en alternance intitulé «Duaal leren».

Qu'en pense la Ligue?

La Ligue considère le problème d'un point de vue socio-éducatif. Si on ramène l'âge de l'obligation scolaire à 15 ou 16 ans, on laisse moins de chance dans la vie aux jeunes qui sont tentés d'aller travailler rapidement car ils se retrouveront sur le marché du travail sans qualification. Ils occuperont les situations d'emploi les plus précaires et auront plus de difficultés à reprendre une formation par la suite, vu leur niveau de formation scolaire très faible. En fait, ces jeunes sont exposés à rejoindre la cohorte des 18 à 24 ans correspondant à l'indicateur statistique NEET (*young people Neither in Employment nor in Education or Training*) qui, en Belgique, représentent 7,4 % de cette classe d'âge (8,2 % chez les hommes et 6,6 % chez les femmes au 31 mars 2022 selon STATBEL). En Wallonie, ce pourcentage est de 9 %, à Bruxelles il est de 9,7 % tandis qu'en Flandre il est de 6 %.

Il ne fait pas de doute que les jeunes concernés par l'enseignement en alternance sont également ceux qui rencontrent le plus de difficultés d'apprentissage durant leur scolarité. D'où l'intérêt d'une formule alternative à partir de 15 ou 16 ans qui combine les cours de formation générale à l'école et la formation professionnelle sur un lieu de travail. Arrêter l'obligation scolaire avant 18 ans reviendrait à abandonner cette population en mal d'école et à se débarrasser de la responsabilité éducative plutôt que de chercher des méthodes mieux adaptées. Il nous semble préférable de miser sur l'amélioration de la formation des enseignants et sur une meilleure collaboration des écoles et des centres de formation avec le monde de l'entreprise.

Une idée à contre-courant

Dans la société de la connaissance dans laquelle nous évoluons aujourd'hui, les entreprises ne seront pas intéressées à engager des jeunes non qualifiés et la taille petite ou moyenne de la majorité des entreprises wallonnes et bruxelloises ne permet pas d'envisager la mise en place de la formation dans

les entreprises comme cela se pratique en Allemagne par exemple.

La durée de l'obligation scolaire est l'une des rares matières scolaires restées fédérales. Ramener l'âge de l'obligation scolaire à 15 ou 16 ans supposerait un accord politique des deux côtés de la frontière linguistique. Du côté francophone, cette perspective rencontrera peu d'intérêt. L'enseignement et la formation en alternance fonctionnent plutôt bien avec la longue expérience accumulée. Un tel bouleversement irait à contre-courant de la demande des enseignant-es qui demandent de laisser du temps à la mise en place des nombreuses réformes en cours, en particulier du tronc commun. Il faudrait en outre apporter une solution convaincante au sort des enseignant-es qui seraient exposé-es aux pertes d'emploi qui résulteraient du raccourcissement de la durée de l'obligation scolaire.

Plus d'infos sur l'enseignement et la formation en alternance:

- CEFA et enseignement en alternance: www.enseignement.be/index.php?page=23820&navi=2288
- <https://formations.siep.be/systeme-educatif/cefa/cefa>
- IFAPME (Wallonie):**
- www.ifapme.be/formations-pour-jeunes
- EFP – IFPME (Bruxelles):**
- www.efp.be/la-formation-en-alternance-pme-1

Formations spécifiques

Quelques exemples des formations des ouvriers et ouvrières visées par l'article 45 proposées par les CEFA (les termes sont épécènes):

- Éleveur, éleveuse; jardinier; culture florale ou fruitière; forestier
- Aide électricien; ferronnier; monteur de pneus; peintre en carrosserie; matelot.
- Chapiste; coffreur; paveur; monteur en sanitaire; peintre en bâtiment.
- Commis de cuisine ou de salle; préparateur ou découpeur en boucherie.
- Cordonnier; tisserand; maroquinier.
- Aide-ménager; blanchisserie; technicien de surface.

Source: Circulaire 7282, Enseignement secondaire en alternance - Directives pour l'année scolaire 2019-2020 - Organisation, structures et encadrement, 2 septembre 2019.

Financement des bâtiments scolaires

De réforme en réforme, l'embellie?

Le parc immobilier scolaire souffre de sous-financement depuis plus de trente ans. Avec le temps, les bâtiments se sont fortement dégradés, malgré des prises de conscience et une panoplie de réformes qui, bien que prometteuses, tardent à produire leurs effets.

Depuis la communautarisation de l'enseignement en 1989, la dotation, calculée à l'époque sur des indices compliqués mêlant TVA, clés d'élèves et emprunt, a montré son insuffisance à couvrir les besoins de la Communauté française en matière d'enseignement et de culture notamment. De ce faible budget, très peu de moyens ont été affectés annuellement aux bâtiments scolaires. Ces moyens n'ont pas été indexés et ont donc peu évolué, passant de 137 millions à 156 millions en 2021. En 1993, par un accord entre Régions et Communauté française, pour alléger le déficit financier de la Communauté française, une partie de ses bâtiments scolaires ont été vendus à des sociétés publiques régionales pour un montant d'un milliard d'euros.

Avec le temps, sans investissements, le parc immobilier scolaire vieillissant s'est fortement dégradé et, dans de nombreux cas, est devenu véritablement insalubre et couvert d'amiante. Le confort de vie de ses occupants et l'adaptation aux défis d'aujourd'hui font particulièrement défaut. Les objectifs liés à la performance énergétique des bâtiments, à la connectivité ou à la mise en œuvre des nouvelles pratiques pédagogiques reprises dans le Pacte pour un enseignement d'excellence semblent impossibles à atteindre.

Des mécanismes complexes

Outre des moyens financiers à y consacrer, relever ces défis nécessite de s'attaquer aussi à l'actuelle complexité des mécanismes de financement, ce qui génère des difficultés dans le chef des pouvoirs organisateurs (PO) pour mettre en

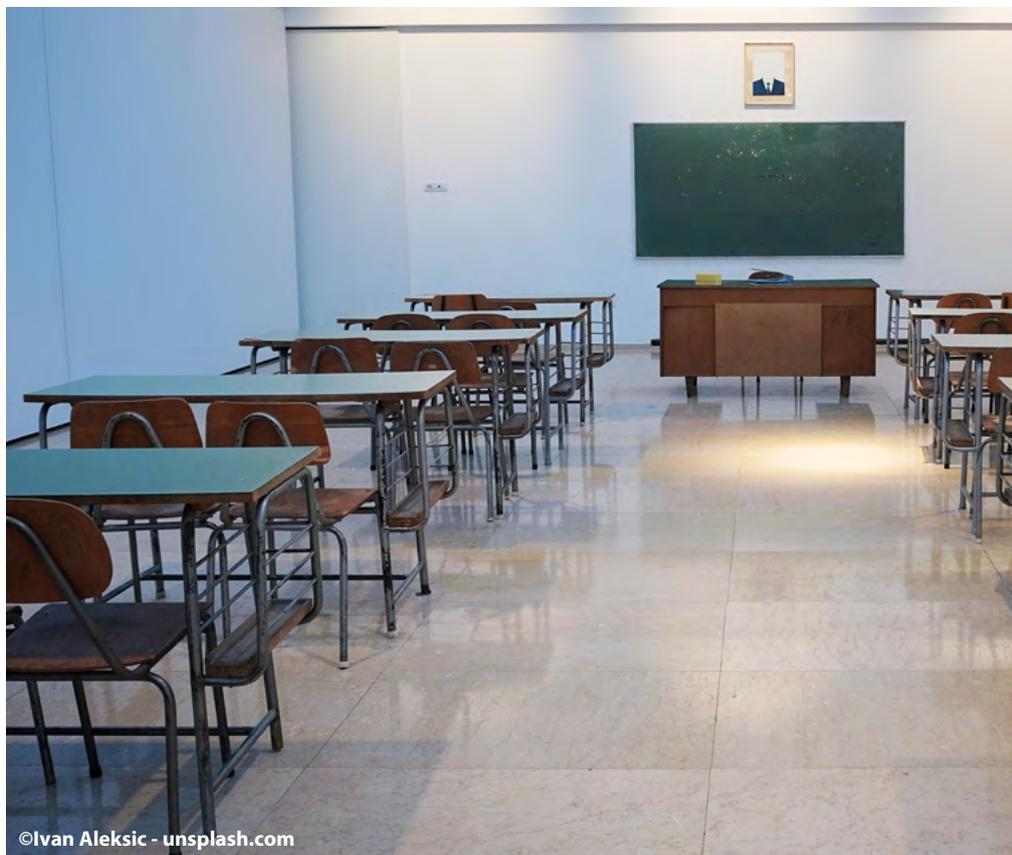
œuvre leurs dossiers. Depuis le début de la législature actuelle, sur proposition du ministre des Infrastructures et bâtiments scolaires Frédéric Daerden, le gouvernement de la Communauté française présidé par le ministre Pierre-Yves Jeholet a décidé de mettre les bouchées doubles et d'appliquer plusieurs mesures à la fois financières – principalement constituées de dotation européenne et d'emprunt – et de réforme de la politique actuelle de gestion des bâtiments scolaires.

Ainsi, de réforme en réforme, la situation des bâtiments scolaires devrait connaître une embellie dans les dix ans à venir. Nous restons néanmoins convaincus que la solution viendra d'une réforme du financement de la Communauté française et de l'abandon de la dotation par une procédure progressive de financement lié à l'inflation et à la croissance du PIB, et peut-être à l'impôt si la situation bilingue de Bruxelles-Capitale peut être clarifiée.

Dans l'intervalle, analysons les effets de sac et de ressac des politiques de financement des bâtiments scolaires depuis la communautarisation de l'enseignement, il y a plus d'une trentaine d'années, et tentons de dresser un tableau complet de cette matière particulièrement technique et généralement réservée à un public avisé.

LES FONDS DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES CLASSIQUES

Dans le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)



a créé des dispositifs financiers pour favoriser les investissements immobiliers scolaires par les PO, tous réseaux confondus, ainsi que dans l'enseignement dont la FWB est elle-même le PO. Ce décret montre que le législateur de l'époque a souhaité s'emparer très tôt de la problématique. Il s'agit pourtant d'un mécanisme complexe qui s'avèrera insuffisant pour répondre aux défis.

Ce décret règle pour un temps l'intervention de la FWB en matière d'investissements immobiliers. Il crée à cet effet deux Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel, l'un pour l'organisé, l'autre pour le subventionné. Ils sont placés sous l'autorité directe du ministre de la FWB qui a les bâtiments scolaires dans ses compétences. L'enseignement privé confessionnel et non confessionnel en est exclu.

Outre des financements exceptionnels, le fonds pour l'enseignement officiel subventionné dispose d'une dotation annuelle de 22,394 millions d'euros et a pour objet de subventionner à concurrence de 60 % les travaux de construction, modernisation, agrandissement ou aménagement de bâtiments scolaires communaux et provinciaux, ainsi que l'achat de bâtiments existants et de premier équipement des bâtiments scolaires.

Il intervient également dans le solde du montant des travaux subventionnables présentés à l'appel à projets dans les zones en tension et au Programme prioritaire de travaux. La gestion des dossiers est confiée à l'Administration de la FWB.

Création d'un Fonds de garantie

Le décret du 5 février 1990 crée également un Fonds de garantie qui a pour objet de garantir le remboursement – en capital, intérêts et accessoires – de prêts contractés en vue de financer l'achat, la construction, les travaux d'aménagement, de modernisation et d'agrandissement ainsi que le premier équipement de bâtiments destinés aux établissements scolaires et d'accorder, pour les mêmes prêts, une subvention en intérêts égale à la différence entre 1,25 % et le taux d'intérêt à payer pour ces emprunts. Cela représente environ 10 millions d'euros en 2023.

L'enseignement privé confessionnel et non confessionnel y a recourt pour le financement de ses infrastructures scolaires, avec un montant qui a oscillé entre 25 millions d'euros annuels depuis 1989 à 31 millions actuellement, avec des pointes approximatives de 112 millions annuels entre 2011 et



2015, compléments liés à leur refus de participer au partenariat public-privé (PPP). Au-delà de 383 800 €, il y a obligation de transférer le droit réel de propriété à une société de gestion patrimoniale constituée sous forme d'asbl.

Entre 1989 et 2023, le libre aura ainsi bénéficié de 1,262 milliard d'euros contre quelque 400 millions pour l'officiel. Les conditions d'éligibilité pour bénéficier de ces avantages sont lourdes, exigeantes et parfois peu attractives, ce qui a tendance à refroidir les PO communaux et provinciaux d'y recourir.

Un programme prioritaire

La situation désastreuse des bâtiments scolaires en Communauté française pousse le gouvernement de l'époque à faire voter, le 16 novembre 2007, le décret qui fixe le Programme prioritaire de travaux. Celui-ci prévoit l'intervention financière de la Communauté française dans le coût d'investissements immobiliers à caractère urgent dans des bâtiments affectés à un usage scolaire pendant une période de 20 ans minimum, délai prenant cours au moment de l'octroi de cette intervention financière.

L'objectif premier du programme est

de remédier aux situations préoccupantes du point de vue de la sécurité et de l'hygiène, et de concourir à la prévention contre les dégradations du patrimoine et à l'amélioration de la gestion énergétique. Malheureusement, ce décret étant devenu une fabrique à dérogations, le détournant de son objectif premier, les pouvoirs publics ont été obligés de le réformer pour le ramener à ses objectifs de base.

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Conscient de l'impécuniosité de la FWB à la suite d'un rapport du bureau d'études Deloitte, le Parlement de la Communauté française a voté, le 12 novembre 2008, le décret relatif au programme de financement exceptionnel de projets de rénovation, construction, reconstruction ou extension de bâtiments scolaires via des partenariats public-privé (PPP). Le gouvernement de l'époque, coalition PS-CDH, était présidé par Marie Arena, à qui Rudi Demotte a succédé.

Ce système de financement alternatif, qui nous vient des pays anglo-saxons et qui connaît un engouement particulier en Communauté flamande, devait apporter les réponses espérées aux PO en matière d'investissement dans les infrastructures scolaires. Ils conservaient la propriété juridique de leurs bâtiments durant toute la durée du PPP. Étant donné l'existence d'un contrat – proche d'une formule de leasing – transférant la propriété économique des actifs concernés au consortium privé, qui prenait par ailleurs en charge différents risques (risque de disponibilité et risque de construction), les engagements financiers du PPP étaient, conformément aux règles européennes, comptabilisés hors périmètre des administrations publiques. Il s'ensuit que les engagements financiers du PPP n'étaient pas considérés comme une dette. À noter que le réseau subventionné libre refusera d'y participer.

À la suite des élections régionales et communautaires du 7 juin 2009, le nouveau gouvernement de la Communauté française, coalition PS-Ecolo-CDH présidée par Rudi Demotte, après avoir évalué le PPP en matière d'infrastructures scolaires en fonction des objectifs fixés (dont la performance énergétique et le coût pour les finances publiques) a pris la décision de ne pas poursuivre la mise en œuvre de ce décret.

Le ministre écolo des Infrastructures scolaires de l'époque, Jean-Marc Nollet, jugea

le prix à rembourser exorbitant et proposa de mettre en place un nouveau système dès 2011. Il s'agit d'un recours au Centre régional d'aide aux communes. En attendant les travaux de rénovation, des salles de classe conteneurs vont éclore massivement dans le paysage scolaire. De plus, la Communauté française est confrontée à une croissance démographique sans précédent à l'horizon 2020, confirmée par les listes d'attente dans nos écoles par l'application du décret inscription.

LES APPELS À PROJETS POUR LES ZONES EN TENSION

Cette situation conduit le gouvernement de la Communauté française à lancer en 2017 un appel à projets pour créer un minimum de 25 places dans les écoles fondamentales et secondaires, ordinaires et spécialisées, situées dans les zones ou parties de zones en tension démographique, définies et réévaluées annuellement par un consortium universitaire et reprises dans une circulaire annuelle.

Le budget prévu dès 2018 s'élève à 20 millions d'euros annuels répartis entre les réseaux selon la clé suivante: 4,378 millions d'euros pour la FWB, 7,935 millions pour le réseau officiel subventionné et 7,687 millions pour le réseau libre subventionné. Deux écoles secondaires ont été créées à Molenbeek-Saint-Jean, une à Estaimpuis et d'autres encore à Anderlecht, Liège, Huy notamment.

Un dernier appel réparti sur trois années civiles a été lancé en novembre 2022 pour un budget global de 56,212 millions d'euros. Les nouvelles conditions restent complexes et le délai de concrétisation est très court puisqu'il impose la création des places pour le 1^{er} septembre 2025. Cet appel favorise des petits projets ne nécessitant pas l'obtention d'un permis d'environnement.

LE PLAN POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE EUROPÉEN

Le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires, établi dans le cadre du Plan pour la Reprise et la Résilience européen (PRR), prévoit la distribution de 269 millions d'euros pour des projets financés à 65 % – avec complément de 35 % par le Fonds écoreuil – pour des prêts entre 25 et 30 ans à zéro pourcent d'intérêt (soit 145 millions d'euros complémentaires).

Au total, 571 dossiers ont été déposés pour 707 millions d'euros de demandes de subsides, dont 683 millions pour des travaux de démolition et reconstruction ou de rénovation lourde. Pour l'officiel subventionné, les demandes se sont élevées à 353 millions d'euros, pour le libre subventionné à 196 millions et pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à 158 millions.

À la suite du recours déposé par le SeGEC (le Secrétariat général de l'enseignement catholique) et de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 24 février 2022, celle-ci suspend la clé de répartition des fonds européens destinés à la rénovation des bâtiments scolaires. Elle estime que le préjudice financier pour le réseau catholique est «grave» et «difficilement réparable». Le ministre Daerden prévoit donc «d'ajuster» le décret.

Classement et ajustement

Le classement des projets a donc été effectué sans division par réseau, mais par mise en concurrence des projets selon un indice défini par critères et indicateurs. En date du 23 juin 2022, le gouvernement de la Communauté française a approuvé la liste des 149 dossiers priorités au PRR. L'officiel subventionné obtiendra quelque 125 millions d'euros, soit près de 47 % de la subvention de 269 millions.

Le calendrier de finalisation des projets fixé au 30 juin 2026 et la lourdeur des critères d'éligibilité et de priorisation imposés par les autorités européennes obligent les PO à respecter une procédure très stricte et difficilement tenable. De plus, une possible réduction des moyens européens accordés par l'Europe à la Belgique risque d'amputer de près de 50 millions d'euros les moyens accordés par la FWB à ses infrastructures scolaires ...

LE MILLIARD D'EUROS EN COMPLÉMENT DU PRR

Un service à comptabilité autonome a été créé pour favoriser le plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires. Il se trouve sous l'autorité directe du ministre qui a les bâtiments scolaires dans ses attributions. En 2022, une dotation d'un milliard d'euros réparti sur trois ans prévue par le gouvernement actuel permet de compléter le dispositif initié par le PRR. Les conditions de financement, les modalités de suivi des dossiers et des projets, ainsi que les critères d'éligibilité et de priorisation sont fixés par décret.



Plusieurs appels à projets concernent l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur non universitaire et l'enseignement de promotion sociale. Tout comme le PRR, les projets sont classés sans division par réseau, mais par mise en concurrence selon les indices définis par critères et indicateurs.

Effet de levier

Avec l'effet de levier du mécanisme qui permet aux PO d'emprunter à taux réduit la part de leurs investissements non couverte par les subventions, grâce à l'intervention du Fonds de garantie, on atteint au total une capacité d'investissements supplémentaire de deux milliards d'euros en faveur des bâtiments scolaires. Soit, pour le détail, 410 millions mobilisables au départ des 268 millions de l'enveloppe du plan de relance européen, et 1,66 milliard via le nouveau plan de réinvestissement d'un milliard. Ce

nouvel appel permettra-t-il d'enfin apporter une réponse conjoncturelle à la situation désastreuse de nos infrastructures scolaires? L'ampleur des moyens nous permet de l'espérer.

LA RÉFORME DES FONDS CLASSIQUES

Sous le nom de CLEF-WB, un vaste chantier des bâtiments scolaires a été lancé début 2020. S'appuyant sur la consultation des acteurs concernés et sur la co-construction de recommandations, il a pour objectif d'aboutir à une réforme structurelle de la politique des bâtiments scolaires.

Durant 18 mois, des groupes de travail ont été réunis sur des thématiques générales et particulières (cours de récréation, tronc commun pluridisciplinaire, aménagements inclusifs, classes modulables, etc.) produisant un bon millier de pages de recommandations. Cette consultation a été conclue au



sein de trois groupes de travail centraux: L'École du XXI^e siècle, Une stratégie pour les bâtiments de la Communauté française et Enseignement supérieur et tout au long de la vie. Une enquête en ligne a également été menée auprès des PO pour connaître l'état de leur parc. L'analyse des réponses a confirmé l'existence de besoins d'ampleur. Cette ambitieuse réforme devrait s'envisager dès janvier 2025.

Les fonds seront indexés, les normes physiques et financières revues, les fonds classiques et les programmes réformés. L'objectif est de faire évoluer les textes existants relatifs aux différents programmes de subvention et de définir de nouveaux dispositifs. Ceux-ci garantiront le maintien des équilibres – acquis au fil des modifications législatives – dans la répartition des moyens budgétaires actuellement disponibles pour chaque réseau d'enseignement. Le rôle de la FWB, à la fois propriétaire, pouvoir régu-

lateur et pouvoir subsidiant, sera revu tout comme le rôle et la contribution des fédérations de PO.

LES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES INONDATIONS

Et enfin, autre nouveauté au budget 2022 de la FWB, le gouvernement a débloqué un budget de 25 millions d'euros pour couvrir les frais liés aux dégâts causés aux bâtiments scolaires par les inondations. Ces subventions exceptionnelles viendront en complément de l'intervention des assurances. Elles pourront couvrir tant les dégâts causés aux infrastructures que les dégâts mobiliers, ainsi que les coûts liés aux marchés de services de nettoyage, de contrôle de sécurité, etc. Elles s'adressent aux communes listées en calamité naturelle par les arrêtés de la Région wallonne. La mise en œuvre du mécanisme est en cours.

Calendrier académique dans le supérieur

Les conclusions du groupe de travail sur la réforme du calendrier de l'enseignement supérieur, réuni au sein de l'ARES – la fédération de l'enseignement supérieur et universitaire – ont filtré récemment (*RTBF, Le Soir et La Libre* du 15 février 2023).

À quoi ressemble le calendrier scolaire proposé? L'année académique débiterait, comme dans l'obligatoire, le dernier lundi du mois d'août; le premier quadrimestre de 19 semaines, se terminerai par un blocus, des épreuves et deux semaines de congés; un deuxième quadrimestre de 20 semaines commencerai début janvier et se terminerai par le blocus et la session d'examens; un troisième quadrimestre, de la mi-mai à la fin août, serait établi pour organiser les activités d'aide à la réussite, le blocus et la seconde session (début juillet), avant la période des vacances d'été.

Le calendrier proposé fera sans doute encore l'objet de tractations avant d'être coulé dans un avant-projet de décret, soumis par la Ministre Glatigny au Parlement de la Communauté française.



Réforme de la formation initiale des enseignant·es

La réforme de la formation initiale des enseignant·es (RFIE) sera d'application dès la rentrée de septembre 2023. Votée en décembre 2021 au Parlement de la Communauté française, la nouvelle version du décret fixant la formation initiale des enseignant·es a pour but d'améliorer le système éducatif et de s'adapter à l'évolution du métier à travers une formation initiale de qualité. L'allongement des études et la codiplômation seront notamment au programme.

Concrètement, quelles en sont les principales mesures? Il a été décidé un allongement de la formation des enseignant·es de trois à quatre ans pour le fondamental (section 1 pour le maternel, section 2 pour le primaire) et le secondaire inférieur (section 3); un allongement de 30 à 60 crédits pour le secondaire supérieur (AESS: section 5); et enfin, la création d'un master en enseignement des disciplines à l'université (section 4, 120 crédits).

Une codiplômation sera désormais assurée entre au moins deux établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts). Les études s'organiseront donc en collaboration étroite entre les hautes écoles et les universités.

Un renforcement de la pratique sera suivi par un meilleur encadrement, notamment par la formation des maîtres de stage. Et en année terminale, un stage de longue durée de 60 crédits ects sera organisé afin d'assurer une meilleure préparation au monde professionnel.

Source: www.enseignement.uliege.be/cms/c_15538729/fr/

[reforme-de-la-formation-initiale-des-enseignants](http://www.enseignement.uliege.be/cms/c_15538729/fr/reforme-de-la-formation-initiale-des-enseignants)



dossier

LA LIGUE AUJOURD'HUI: ENJEUX ET DÉFIS

LE POINT SUR LES ACTIVITÉS
ACTUELLES DE LA LIGUE,
SES COMBATS, SES DÉBATS
ET SES ENJEUX



Patrick Hullebroeck, directeur de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente



La Ligue, 160 ans d'histoire tournés vers l'avenir

Depuis près de 160 ans, la Ligue milite pour la propagation et le perfectionnement de l'instruction et de l'éducation en Belgique. Elle s'est depuis toujours intéressée autant à l'éducation préscolaire et scolaire qu'à la formation des adultes.

Sur le plan scolaire, la Ligue de l'Enseignement et l'Éducation permanente considère que l'école officielle neutre est l'instrument le plus adéquat pour assurer l'instruction de la population dans une démocratie moderne. Créée en 1864, la Ligue adopte ses premiers statuts lors de l'assemblée générale du 16 février 1865 et les buts que lui assignent ses premiers membres sont représentatifs de son combat d'hier, mais aussi, *mutatis mutandis*, d'aujourd'hui. À la veille de l'assemblée générale statutaire de notre association, nous vous proposons de faire le point sur les activités actuelles de la Ligue, ses combats, ses débats, ses enjeux.

Au cœur de nos préoccupations se trouve l'enjeu majeur de l'émancipation par l'éducation. La conquête de soi et la capacité de penser par soi-même qu'elle suppose – pour évoquer la définition kantienne des Lumières – ne sont pas de simples vues de l'esprit. Elles traduisent une expérience à la fois individuelle et collective de la liberté. Et elles se vivent à travers une pratique concrète de la vie en société, garantie par les institutions, les règles de droit et les protections qui caractérisent une démocratie.

Ces institutions, ces droits et ces protections ne sont pas intangibles. Ils évoluent. Parfois vers un mieux, parfois vers un pire. Mais ils ne se portent jamais mieux qu'à être pratiqués, nourris, entraînés. C'est là pour nous le travail de l'éducation et de la formation, de la petite enfance à l'âge adulte et ce, jusqu'au bout de l'existence.

Ce travail est notre tâche de tous les jours. Il passe par une action multiforme. Dans ce dossier, nous n'avons pas cherché l'exhaustivité. Nous vous proposons plutôt un tour d'horizon qui donne place à ce caractère multiforme. C'est pourquoi

nous vous parlons autant d'enseignement que de notre nouveau site internet, de formations centrées sur les usages du livre que d'ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère, d'activités menées à Bruxelles ou à Liège et Charleroi que des études publiées récemment.

Cette diversité parle d'elle-même et dit ce que nous sommes. Peut-être parle-t-elle aussi un peu de vous, chère lectrice et cher lecteur?

Des combats de toujours

D'hier à aujourd'hui, la Ligue mène des combats qui restent intemporels:

- la propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique;
- la révision des lois dans ce qu'elles ont de contraire à la liberté de conscience et à l'égalité des citoyen-nés;
- l'étude des questions relatives à l'instruction et à l'éducation;
- l'amélioration de la position sociale des instituteurs et des institutrices;
- le développement de l'instruction des filles;
- l'établissement de bibliothèques, de cours publics et d'écoles d'adultes;
- la rédaction et la diffusion de publications relatives à l'instruction et à l'éducation.

Extrait des statuts adoptés par la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente le 16 février 1865.

La Ligue et l'enseignement: quels enjeux?

Nous vivons des temps incertains. Santé publique, climat, biodiversité, télétravail, énergie, guerre, migration, populisme sont les mots qui expriment les inquiétudes de notre temps. Les crises s'enchaînent et s'interpénètrent comme autant de menaces qui planent sur les populations, les sociétés, les économies, les cultures, la planète. Et l'enseignement doit pouvoir y répondre.

C'est tout bonnement l'avenir du genre humain qui semble soudainement remis en question. Comment s'y préparer et disposer des instruments pour y répondre? Comment interagir positivement, demain, avec un monde devenu plus complexe et moins lisible? Autant de préoccupations auxquelles l'enseignement doit pouvoir répondre, même si les réponses ne sont pas données et si le monde de demain est encore à inventer.

Ce sont là des questions qui interrogent autant les finalités éducatives que les contenus d'enseignement, les méthodes d'apprentissage ou l'organisation de l'enseignement et de la formation. Ce sont, en d'autres termes, des questions éducatives, pédagogiques et politiques ou organisationnelles. Dans tout cela, en quoi la Ligue peut-elle apporter sa contribution?

Des finalités éducatives

La Ligue est le pôle laïque de réflexion sur l'enseignement et l'éducation. Son action est basée sur des principes et des finalités éducatives qui donnent une cohérence à ses activités et donnent des repères dans les débats compliqués de l'enseignement. Quels sont ces principes et ces lignes directrices?

LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET LIBRE-EXAMEN

La Ligue considère la liberté de conscience dans le domaine axiologique (les choix de valeurs, les engagements, les convictions philosophiques, les opinions politiques) et le libre-examen (dans le domaine de la connaissance, des sciences et de la

recherche du vrai en général) comme les pierres angulaires sur lesquelles reposent l'éducation et l'enseignement dans une société moderne, pluraliste et démocratique. Egaliser les conditions d'apprentissage des enfants est aussi un objectif important pour la Ligue.

NEUTRALITÉ

La Ligue adhère au principe de la neutralité de l'enseignement telle qu'elle a été définie, en particulier, dans le décret du 31 mars 1994: «Article 1^{er}. - Dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté, les faits sont exposés et commentés, que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la vérité est recherchée avec une constante honnêteté intellectuelle, la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste. Article 2. - L'école de la Communauté éduque les élèves qui lui sont confiés au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant qui s'imposent à la Communauté. Elle ne privilégie aucune doctrine relative à ces valeurs. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes qui lui permettent d'exercer librement ses choix. Elle respecte la liberté de conscience des élèves.»



La neutralité, telle qu'elle est ainsi définie, ne renvoie pas à une neutralité institutionnelle, telle qu'elle a pu, à juste raison, être critiquée par des sociologues comme Pierre Bourdieu ou François Dubet. L'école, en effet, n'est pas «neutre», car elle véhicule, comme toute institution, des normes (scolaires), des valeurs (de mérite, de hiérarchisation des disciplines scolaires par exemple), des privilèges socioculturels (de genre, de langue, d'origine, etc.). Cette sorte de (pseudo) neutralité produit, en effet, de l'inégalité.

RECHERCHE DE LA VÉRITÉ ET DE L'OBJECTIVITÉ

La neutralité dont il s'agit renvoie à la démarche intellectuelle dans la recherche de la vérité et de l'objectivité. Cette neutralité suppose une pacification des relations dans le dissensus et une éthique de la discussion (recherche de la vérité en commun, argumentation rationnelle, respect de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur). Ce principe de neutralité est à la fois une ligne directrice dans la pratique enseignante et un objet d'apprentissage pour les élèves.

APPRENTISSAGE POUR LES ÉLÈVES

Cette dimension éducative implique que les élèves puissent expérimenter et pratiquer les attitudes et les comportements corrélatifs de ce principe. On comprend dès lors pourquoi la Ligue privilégie les pédagogies dites actives sans pour autant adopter ou défendre telle ou telle méthode en particulier.

Pour les élèves, la neutralité fait l'objet d'un entraînement à la liberté défini dans le décret de la manière suivante: «Article 3. - Les élèves y sont entraînés graduellement à la recherche personnelle; ils sont motivés à développer leurs connaissances raisonnées et objectives et à exercer leur esprit critique. L'école de la Communauté garantit à l'élève ou à l'étudiant, eu égard à son degré de maturité, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen du choix de l'élève et de l'étudiant, à la seule condition que soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, et



cun des élèves. Devant les élèves, il s'abstient de toute attitude et de tout propos partisans dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux, qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique; de même, il refuse de témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique, quel qu'il soit et, en dehors des cours visés à l'article 5, il s'abstient de même de témoigner en faveur d'un système religieux. De la même manière, il veille à ce que sous son autorité ne se développe ni le prosélytisme religieux ou philosophique, ni le militantisme politique organisés par ou pour les élèves.»

UN COURS DE PHILOSOPHIE

En relation avec cette notion de neutralité, la Ligue défend depuis de nombreuses années la mise en place d'un cours de philosophie (et d'éducation à la citoyenneté), destiné à tous les élèves, quelles que soient leurs convictions philosophiques et religieuses, dans l'horaire ordinaire, c'est-à-dire répondant au principe de la neutralité. La Ligue considère, en effet, que le recul critique, la démarche raisonnée et la pratique de l'argumentation rationnelle qui caractérisent la philosophie sont des apprentissages importants de la formation des futurs citoyens. L'éducation morale et religieuse a, selon la Ligue, moins sa place dans l'enseignement neutre. Ce sont des cours qui ne peuvent être obligatoires. Ils peuvent donc être rendus optionnels, voire placés hors de la grille horaire habituelle.

Des contenus et des méthodes

Les contenus de l'enseignement et les méthodes d'acquisition des compétences font régulièrement l'objet de réformes en lien avec les évolutions de la société et les transformations de l'enseignement. C'est particulièrement le cas dans cette phase de transformation en profondeur de l'enseignement qui fait suite à l'avancement de l'obligation scolaire à 5 ans (en 3^e maternelle), à la mise en place du tronc commun dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, à la réforme de l'enseignement qualifiant et à l'adoption du système des compétences par unité (CPU) dans celui-ci.

RÉFÉRENTIELS ET PROGRAMMES

Pour rappel, les référentiels de compétences sont adoptés par le Parlement tandis que l'adoption des programmes fait partie de la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs de l'enseignement. Ces dernières années, un grand nombre de

que soit respecté le règlement intérieur de l'établissement. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions et la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions.»

DEVOIRS POUR LES ENSEIGNANT·ES

Pour les enseignant·es, la neutralité implique des devoirs et des attitudes requises: «Article 4. - Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 2, le personnel de l'enseignement forme les élèves à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain. En ce sens, il fournit aux élèves les éléments d'information qui contribuent au développement libre et graduel de leur personnalité et qui leur permettent de comprendre les options différentes ou divergentes qui constituent l'opinion. Il traite les justifications politiques, philosophiques et doctrinales des faits, en exposant la diversité des motivations. Il traite les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques, les options religieuses de l'homme, en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'au-



© Dolf Maurer - pixabay.com

référentiels ont été adoptés dans l'enseignement maternel, primaire et le premier degré du secondaire. Les parcours dans l'enseignement qualifiant de plein exercice et l'enseignement en alternance font également l'objet de modifications.

FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE DES ENSEIGNANT-ES

Les objectifs de réussite scolaire fixés par le Pacte pour un enseignement d'excellence et les nouveaux référentiels de compétences impliquent aussi une réforme de la formation initiale des enseignant-es qui sera augmentée d'une année à partir de la rentrée de 2023 et de la formation continue des enseignant-es qui a fait l'objet d'un nouveau décret entré en vigueur le 29 août 2022¹. Dans la même perspective, la question de l'évaluation des enseignants fait également débat aujourd'hui.

La Ligue suit attentivement ces évolutions et considère qu'il faut laisser du temps aux équipes éducatives pour assimiler toutes ces réformes et les mettre concrètement en œuvre.

Organisation et politique de l'enseignement

L'application de l'article 24 de la Constitution qui établit le principe de l'égalité des parents, des élèves, des enseignant-es et des établissements scolaires devant la loi fait l'objet d'une attention particulière de la Ligue. L'application du prescrit constitutionnel implique en effet de concilier le principe

de la liberté de l'enseignement et du libre-choix des parents avec celui de l'égalité.

UN SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT UNITAIRE

L'application de l'article 24 a des conséquences importantes sur la manière dont l'enseignement est organisé. La Ligue, pour sa part, défend le principe d'un système d'enseignement unitaire, destiné à tous les enfants, organisé par les pouvoirs publics, et, par voie de conséquence, neutre. La Ligue considère que les multiples réseaux qui organisent l'enseignement sont coûteux et suscitent artificiellement un marché scolaire qui met en compétition les établissements scolaires et les réseaux. Ceux-ci cherchent à capter le plus grand nombre d'inscriptions d'élèves possible afin d'obtenir les subventions correspondantes. La Ligue est favorable à des rapprochements et des collaborations entre établissements scolaires de réseaux différents afin de rendre le système d'enseignement plus convergent et moins fragmenté.

La jurisprudence de la Cour constitutionnelle semble connaître ces dernières années une inflexion allant dans le sens d'une application stricte du principe de l'égalité laissant peu de place pour la prise en considération des différences objectives entre les pouvoirs organisateurs (par exemple la différence entre une propriété privée des bâtiments scolaires et une propriété publique). Cette inflexion a des conséquences importantes sur la manière dont les subventions publiques sont attribuées.

TRANSFERT À UN ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC

L'enseignement organisé par la Communauté française a été récemment transféré au sein d'un organisme d'intérêt public (OIP) dont la gestion est distincte de son pouvoir public de tutelle et placée sous la responsabilité de son propre conseil d'administration. Cette décision résulte de la volonté de scinder le rôle régulateur de la Communauté française de son rôle de pouvoir organisateur afin qu'elle ne soit pas juge et partie. Le caractère exceptionnel de cette décision qui voit un Etat, ici en l'occurrence la Communauté française, céder tout son enseignement à un organe indépendant, n'a pas été assez souligné. Ce transfert pose un certain nombre de questions importantes: le nouveau pouvoir organisateur WBE disposera-t-il de suffisamment de moyens? Son autonomie lui permettra-t-elle de redynamiser son offre d'enseignement? Comment s'effectuera le contrôle de l'autorité publique sur cette nouvelle entité?

1. Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, titre 1^{er}: De la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

Un nouveau site internet pour la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente!

Pour débiter cette année 2023 en beauté, la Ligue de l'Enseignement se dote d'un nouveau site internet! Grâce à son ergonomie, son design moderne, un système de paiement en ligne intégré et totalement sécurisé, ce site vous permet désormais de vous inscrire aisément à nos formations et de découvrir l'actualité de nos différents secteurs d'activité en deux clics!



©StockSnap - pixabay.com

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, c'est un ensemble d'activités menées par différents secteurs internes à destination de nos membres, de personnes désireuses de se former, suivant des cours d'alphabétisation ou de FLE¹, s'informant de l'actualité de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles... Dans ce paysage, la présence d'un site internet reflétant justement l'actualité de la Ligue est fondamentale.

Une longue histoire avec le web

Ayant, depuis de longues années, misé sur une proximité avec son public, la Ligue de l'Enseignement a une longue histoire avec la communication digitale. Son ancien site créé en 2012 étant devenu désuet, l'équipe de la Ligue s'est investie dans la création d'un nouveau site web. Il était devenu nécessaire de repenser l'architecture du site et sa navigation afin de rencontrer les besoins des utilisateurs, de renouveler sa forme et son graphisme et d'y assurer une sécurité optimale.

L'ambition était de proposer un site complet, lisible et accessible et de faciliter son utilisation, notamment en termes d'inscription aux formations proposées par la Ligue de l'Enseignement.

Un site orienté utilisateurs

La refonte d'un site web représente un enjeu en termes de communication externe, de communication avec son public. Le développement d'un tel projet nous a offert l'opportunité de repenser notre communication externe en rendant notre site web plus performant, tout en consolidant son identité visuelle. Le nouveau site web de la Ligue



visé ainsi à être plus accessible pour ses différents publics car l'attention y est posée sur les utilisateurs, leurs besoins et leurs parcours. L'objectif étant de permettre aux visiteurs un accès rapide aux contenus conçus pour eux.

Un site représentatif de la Ligue

Menant parallèlement diverses activités en cohésion sociale et en éducation permanente, la représentation de toutes les facettes de la Ligue de l'Enseignement a constitué un réel défi. La volonté était de montrer les activités de la Ligue dans leur intégralité et de représenter chaque secteur interne de manière juste et équitable.

Ainsi, le nouveau site est organisé autour des trois principaux centres d'intérêt de la Ligue: l'enseignement et l'éducation; la formation des adultes; la cohésion sociale et l'interculturalité. La page d'accueil vous informe des dernières nouvelles de la Ligue, tous secteurs confondus.

Une actualité de l'enseignement valorisée

La rubrique «Éducation et enseignement» vous propose de retrouver l'actualité du secteur de l'enseignement et de l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles. La revue *Éduquer*, ses dossiers et articles, y sont également mis en avant via une présentation efficace et un graphisme mis à jour.

Un accès aux formations renforcé

Nos formations représentent un pôle important de nos activités, ainsi que sur notre

nouveau site internet. Notre *Cahier des formations* y est désormais présenté sous la formule d'un agenda ou par rubriques de formations. La procédure d'inscription y est facilitée notamment via un système de paiement en ligne. Chaque formateur·trice y est présenté·e ainsi que les formations dispensées par ses soins.

Un secteur interculturel efficace

Notre action dans le domaine interculturel en cohésion sociale est présentée de façon nouvelle. Dans la rubrique «Interculturalité», vous retrouverez l'ensemble des cours d'alphabétisation et de FLE proposés par la Ligue de l'Enseignement à Bruxelles, la possibilité d'entrer en contact avec nos formateur·trices et un accès aux projets et réalisations menés aux cours.

Un site proposant des paiements en ligne

Autre nouveauté du site de la Ligue: la possibilité de réaliser des paiements en ligne. Souhaitant faciliter l'inscription des participant·es à nos formations et simplifier la procédure d'adhésion de nos membres, nous avons mis en place une interface de paiement en ligne acceptant les systèmes de paiement Bancontact, Visa et Mastercard. Ces opérations sont entièrement sécurisées et performantes pour vous assurer une expérience optimale.

Nous espérons que ce nouveau site, développé par l'agence web *Bien à vous*, vous plaira autant qu'à nous! N'hésitez pas à

nous faire part de vos avis et suggestions à l'adresse info@ligue-enseignement.be.

1. Français langue étrangère.

L'agence web Bien à vous

Après de nombreuses recherches et analyses du secteur du web, menées en partenariat avec un expert web externe, l'équipe de la Ligue a décidé de mettre son projet de création de nouveau site entre les mains de l'agence web «Bien à vous».

Située à Bruxelles, «Bien à vous» est une agence de développement de sites internet spécialisée dans les secteurs de l'art, de l'architecture, de la culture et du patrimoine et qui travaille depuis 20 ans avec les institutions régionales et communautaires, ainsi qu'avec des associations et des petites entreprises.

Plus d'infos: www.bienavous.be/fr

Bien
à vous

Des techniques au service des animations

Parmi les activités qui font sa réputation, la Ligue propose une cinquantaine de formations chaque semestre. Prioritairement destinées aux bénévoles et professionnel·les du secteur non-marchand, elles leur offrent des outils à intégrer à leur propre pratique. Dernière en date: *Le livre, objet créatif et vecteur d'expression*.

Dans le cadre de sa mission d'éducation permanente, La Ligue propose un vaste programme de formations dans les domaines de l'animation socioculturelle et de la formation, des techniques d'expression et de communication, du développement personnel, de la pédagogie, de la relation d'aide, du management associatif ou encore de l'interculturel. Elle organise également des stages résidentiels d'été qui sont l'occasion d'un approfondissement des thématiques choisies et un lieu d'échanges fertile entre les participant·es.

Cet imposant programme est publié deux fois par an dans son *Cahier des formations: Se former pour le non-marchand et se développer personnellement*. Il évolue d'un semestre à l'autre et est consultable toute l'année sur notre site internet, aux côtés des professionnel·les qui les dispensent. Sans nul doute, la formation qui recueille le plus de succès à la Ligue est aussi la plus longue: en 17 journées de stage (le week-end entre mai et septembre, et une semaine en résidentiel), la *formation Animatrices et animateurs de projets socio-culturels* permet d'acquérir les compétences de base du métier et de clarifier son projet personnel.

Genèse d'un projet

Nouveau venu au catalogue, et déjà fort apprécié vu son succès et sa liste d'attente, le trio de formations autour du livre *Le livre, objet créatif et vecteur d'expression* a pourtant démarré dans la tourmente des confinements. C'est l'histoire d'une formation née d'un appel à projets émanant du département Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles: Médiations artistiques et culturelles 2020. Les missions de cet appel à projets correspondaient à la volonté de la Ligue d'atteindre des publics différents, permet-

tant un brassage au cœur même de ses formations. Ainsi s'y côtoieraient des acteurs et actrices issu·es du monde enseignant, d'ONG, du secteur hospitalier ou encore du milieu culturel.

Au départ de l'élaboration du projet, des souhaits souvent exprimés par les animateurs et animatrices rencontrés dans le cadre des activités de la Ligue: l'acquisition de compétences techniques et créatives au service de leurs animations. Or les pratiques et techniques artistiques en effraient beaucoup: «*Comment m'y mettre si je n'ai aucun talent manuel ni aucune affinité artistique?*», «*J'aimerais me servir de mes mains, mais ne faut-il pas suivre une formation de longue durée pour maîtriser ces techniques?*», «*Comment aborder la question de l'expression artistique et de l'esthétique avec mon groupe?*» Autant de questions qui traduisent un besoin, celui d'accéder à des techniques créatives simples, sans complexe et faciles à mettre en œuvre.

Une expérience esthétique

Le livre nous semblait le point de départ idéal car il permet d'atteindre plusieurs objectifs, dont le premier est de proposer aux professionnel·les de l'animation d'étoffer leur bagage créatif et de développer plusieurs formes de langage grâce à l'expérience esthétique offerte par le livre. Nous avons ainsi imaginé plusieurs modules centrés sur des techniques créatives liées aux composantes du livre telles que l'illustration, le graphisme, les jeux d'écriture, la construction d'une histoire ou la lecture à voix haute.

En tant qu'objet et support à l'écrit, le livre nous semblait au cœur d'un enjeu central d'aujourd'hui: faire un pas de côté par rapport à la fascination suscitée par le numérique. Cet enjeu se



© LaterJay - pixabay.com

révèle d'autant plus présent dans les milieux populaires et fragilisés. Nous souhaitons donc revaloriser le livre en tant que porteur de récits, en tant qu'outil de représentation de notre société, et en tant qu'objet esthétique, manuel et sensoriel, valorisant la culture personnelle et collective. Les animateur-trices disposeraient de techniques attractives et ludiques à destination de ces milieux fragilisés qui se détournent du livre et du recours à l'écrit.

Enfin, nous souhaitons que nos formations soient un espace de rencontres et d'échanges entre les milieux spécialisés du livre et notre public habituel, les associations actives en milieu populaire. Ces formations devaient aussi nous permettre d'atteindre un public pointu, spécialisé, et sans doute un peu moins familier de nos activités habituelles comme les bibliothécaires.

Le livre, source d'inspiration infinie

Au terme des cinq modules de formation initialement prévus dans le projet, pour autant qu'ils aient été tous suivis, les participant-es auraient été capables de créer avec leur public un livre dans toutes ses dimensions et aspects. Ils et elles auraient également pu exploiter cette création collective, mais aussi le livre en général, à travers leurs

animations. Dans le cadre de l'appel à projets, seules trois formations ont été soutenues. Après un timide démarrage en mars 2020 dû à la crise sanitaire, les modules ont pu se déployer pleinement à partir de juin 2021.

Notre souhait est de continuer sur cette lancée et de faire grandir le projet en l'enrichissant progressivement de modules complémentaires, afin de permettre à nos participant-es de développer une compétence globale par rapport au livre. Aussi, nous avons voulu proposer à un public d'intervenant-es et responsables culturel-les des outils pour créer et animer une bibliothèque scolaire ou associative destinée à un jeune public. Cette quatrième formation viendra bientôt enrichir notre catalogue.

Grâce à la documentation mise à disposition, aux exemples vus en ateliers et aux supports distribués, les participant-es repartent avec des références, une bibliographie enrichie et des pistes de réflexion à approfondir. Parmi les points forts les plus cités et les plus appréciés, on retrouve les nombreux moments pratiques et les mises en situation dynamiques. Ce sont ces exercices que les participant-es sont le plus motivés à appliquer dans leur activité professionnelle. Bientôt à vous de les découvrir!

Formations autour du livre

Conçues à l'attention des animateur-trices, formateur-trices, travailleur-euses socioculturel-les liés à des structures dans lesquelles l'objet-livre occupe une place centrale (organismes de formation en alphabétisation et FLE, bibliothèques, centres d'expression et de créativité, écoles de devoirs, etc.), ces formations s'articulent autour de trois modules:

- Lire un livre, c'est faire du sens

Découverte ludique de l'acte de lecture (2 journées)

- La BD, un outil d'animation fantastique!

Comment animer un atelier BD: techniques de narration et dramaturgie (3 journées)

- Du texte à l'image et de l'image au texte

Illustrations, jeux d'écriture et mise en page (4 journées)

Les techniques partagées dans le cadre de ces formations pourront être exploitées aussi bien avec des enfants à partir de 8 ans qu'avec des adultes.

Plus d'infos sur <https://ligue-enseignement.be/formations>



Formations sur mesure

La Ligue organise, à votre demande, des formations adaptées aux besoins de votre équipe. Ces formations «à la carte» peuvent être choisies telles quelles dans notre *Cahier des formations* ou construites avec vous pour répondre adéquatement à vos spécificités. La Ligue peut aussi vous aider à mettre en place un coaching individuel ou d'équipe, de l'accompagnement de projet ou encore mettre à votre disposition une animatrice ou un animateur pour animer des réunions publiques ou internes à caractère institutionnel. Contact: formation@ligue-enseignement.be

Des ponts interculturels pour plus de cohésion sociale

Au quotidien, sur le terrain, la Ligue lutte pour éviter que les fossés se creusent davantage entre les citoyens et les citoyennes. En limitant les freins linguistiques grâce à l'apprentissage du français, elle crée des ponts entre les cultures et vise une société plus égalitaire.

Depuis sa création, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente entend permettre aux citoyens et citoyennes de disposer de l'instruction nécessaire pour se forger un point de vue critique sur la société dans laquelle ils et elles évoluent. Comprendre les enjeux de la société, s'émanciper des dogmes, des impositions quelconques, avoir la capacité de comprendre les codes culturels, institutionnels, continuer à se former, élargir sa pensée, trouver une activité lucrative ou non dans laquelle s'épanouir, donner du sens, trouver une place, sa place.

Si l'accès à l'éducation est devenu un principe universel, en Belgique tout au moins, nous pouvons malheureusement faire le constat, 160 ans après la création de la Ligue, qu'encore beaucoup n'ont pas la possibilité, la liberté de se créer cette place, de s'épanouir et s'émanciper. Freins économiques, socioculturels, linguistiques, frein des papiers, freins personnels. Nous sommes bel et bien dans une société où certain-es avancent librement, facilement, quand d'autres luttent pour attraper le train, pour se poser et vivre la vie plus sereinement.

Limiter les freins

Aujourd'hui, 20 personnes travaillent à la Ligue dans l'optique de limiter ces freins. De fait, nous sommes une goutte d'eau. Mais nous faisons partie d'un ensemble, d'un réseau qui met toute son énergie pour être ce limiteur de freins: le réseau du non-marchand! L'enseignement, l'éducation permanente, la santé mentale, le secteur de la petite enfance et de la jeunesse, la cohésion sociale, la culture, l'insertion socioprofessionnelle et tant d'autres qui luttent quotidiennement pour que les fossés entre êtres humains ne se creusent pas davantage. Pour que nous soyons plus nombreux à trouver notre place.

À l'heure où une fatigue certaine se ressent chez les travailleurs et travailleuses de terrain, où la reconnaissance financière d'un secteur qui ne rapporte que peu de capital est quasi absente, il importe de mettre en valeur cette toile qui fait barrage. La Ligue, ce sont trois secteurs d'activité, dont le secteur interculturel créé dans les années 1970 et constitué au départ de militants bénévoles.



Aujourd'hui, cinq formatrices et formateurs y travaillent, essentiellement à limiter les freins linguistiques grâce à l'apprentissage du français, mais pas seulement! Car travailler sur les freins linguistiques, c'est aussi travailler sur la confiance et l'estime de soi, c'est faire en sorte que le temps d'apprentissage ne soit pas obstrué par des questions administratives ou par des charges mentales économiques. C'est tout un travail d'accompagnement qui ne se limite pas qu'aux heures de cours.

Créer des ponts

Faire partie du secteur interculturel, c'est faire «pont» entre les cultures. Culture des un-es et des autres, culture de l'école et culture familiale, identité de soi et identité du groupe, culture urbaine ou encore culture de communauté. C'est faire en sorte que chacun-e s'approprié, s'accorde avec confiance et, grâce à l'apprentissage du français, puisse disposer d'outils supplémentaires de compréhension et de décodage.

Faire partie du secteur interculturel, c'est faire de la cohésion sociale en permettant la reconnaissance de la pluralité culturelle comme réalité de société et en contribuant à l'établissement de relations interpersonnelles plus harmonieuses. C'est aussi contribuer à la fondation d'une société plus égalitaire en termes de droits.

La rédaction

La Ligue en régions

Prendre conscience des obstacles et des possibilités du monde de l'éducation dans une région, c'est se donner l'occasion de réagir, c'est appeler à s'investir. C'est pourquoi la Ligue soutient un ancrage régional afin d'accompagner au plus près le monde enseignant.

Tribuns de la plaide Un concours d'éloquence à Charleroi

Dans l'ancienne Rome, le tribun de la plèbe est l'un des magistrats élus pour défendre les intérêts du peuple. Aujourd'hui, le tribun est un défenseur éloquent de causes et/ou d'idées. Sur le thème de l'espoir, les élèves de 5^e et 6^e année de l'enseignement officiel de la région de Charleroi ont été invité·es à rédiger une plaidoirie, à se mettre en scène et à plaider devant un jury présidé par la Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Charleroi, Me Nathalie Monforti.

Devrions-nous «espérer dans l'improbable et travailler pour l'improbable», comme nous le propose le sociologue et philosophe Edgar Morin? Avez-vous envie d'espérer? Quel est votre message d'espoir? Comment proposez-vous de passer à l'action pour faire entrer le monde dans la résilience? On l'aura compris: dépassement de soi, jeu théâtral et défense d'une opinion argumentée auront encore figuré au programme de ce concours de plaidoirie organisé par la LEEP Charleroi le 9 mars dernier.



Caroline Dé Wit, élève à l'athénée royal de Fontaine-l'Évêque, lauréate de l'édition 2022
© F. Chatelain

Le plein air, formidable terrain d'apprentissage Conférence-débat à Liège le 16 mars à 19h.



Les espaces extérieurs constituent un matériel ludique et didactique, à la fois riche et infini, que les enfants prennent plaisir à conquérir. Ils offrent un appui considérable aux apprentis-sages. Nous verrons comment le corps en mouvement, l'esprit alerte, les sens en éveil et la curiosité stimulée, l'enfant qui joue et apprend en plein air développe son intelligence.

Il s'agira également de réfléchir à la place subtile de l'adulte dans l'accompagnement de l'enfant, laissant une large place à l'autonomie, l'intérêt et l'expérience, pour qu'il soit davantage acteur de sa propre vie.

Conférence donnée par Marie Masson, psychologue et formatrice au FRAJE (Formation et Recherche Accueil du Jeune Enfant) et organisée par la LEEP Liège le jeudi 16 mars 2023 à 19h, à la Cité Miroir de Liège.

Plus d'infos sur <https://leep-liege.be/event/le-plein-air-un-formidable-terrain-dapprentissage/>

Le CEB n'est ni trop facile ni trop difficile...

En réponse à une intervention fin janvier de la cheffe de groupe MR au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Diana Nikolic, qui estimait que le certificat d'études de base (CEB) était «trop simple» et qu'il faudrait relever le niveau de réussite à 60 ou 70 % pour éviter des problèmes en 2^e secondaire, la Ligue de Liège souhaite rappeler quelques fondamentaux.

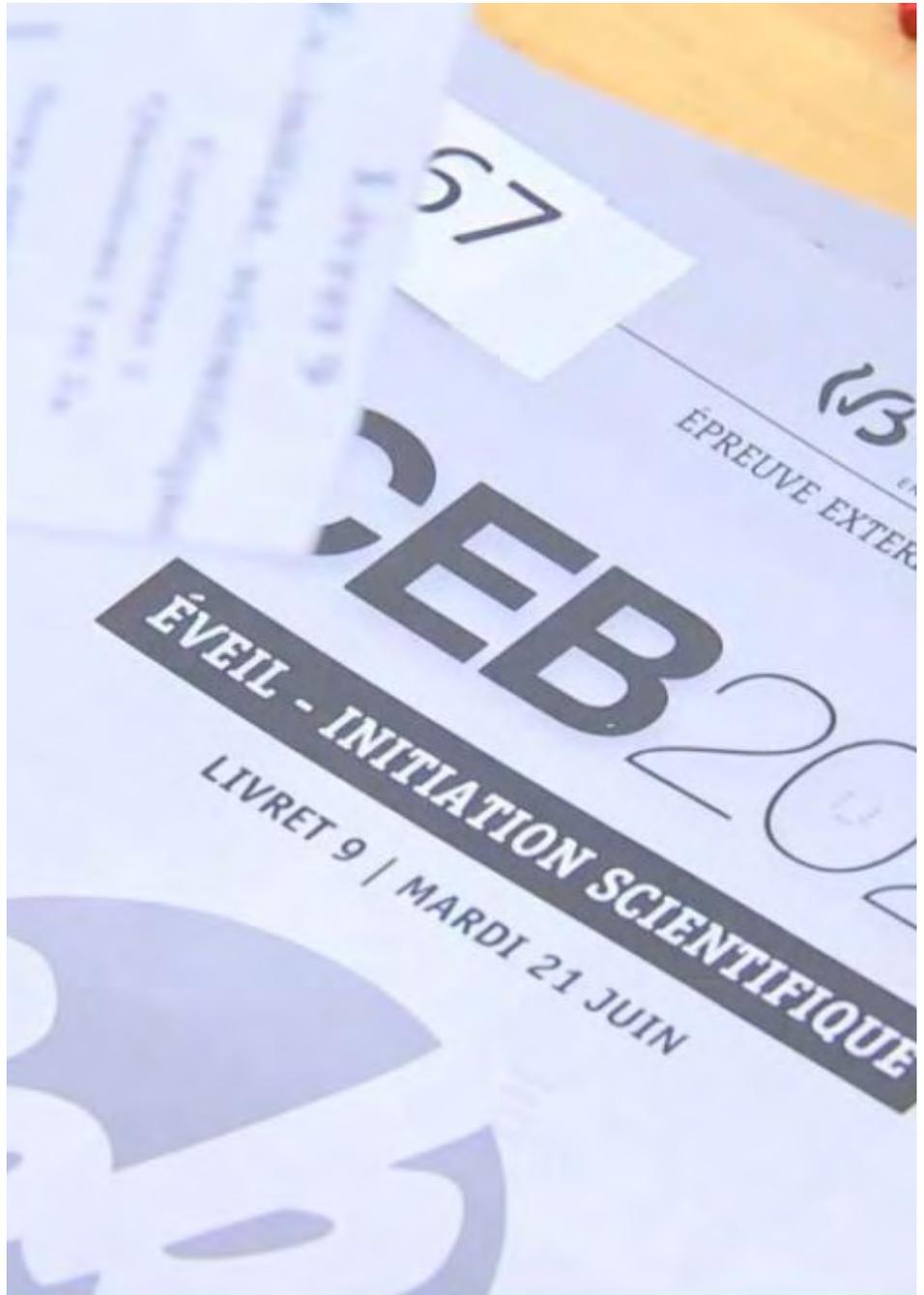
À notre connaissance, il n'existe aucune étude longitudinale assurant le suivi des élèves de la 6^e primaire (passation du CEB) à la 2^e secondaire (passation du CE1D). Elle n'a pas non plus connaissance d'une étude mesurant l'impact du redoublement en 6^e primaire sur les scores observés au CE1D...

Relevons que le taux de réussite d'une épreuve ne détermine en rien sa qualité. Pour l'évaluer sa qualité, la docimologie – la science de l'évaluation – recourt aux concepts de validité et de fidélité. Si l'épreuve CEB mesure bien ce qu'elle prétend mesurer et que cette mesure est précise, le taux de réussite ne peut plus être convoqué pour argumenter qu'une épreuve est trop facile ou trop difficile!

Dans le cadre du CEB, le contenu de l'épreuve est actuellement défini dans les Socles de compétences et il fait l'objet de nouveaux attendus qui entreront pleinement en vigueur lors de sa passation en juin 2026. En pleine réforme, plutôt que de subitement changer les règles en cours de route, laissons-nous plutôt le temps d'apprécier les effets de cette redéfinition des attendus à maîtriser en fin de primaire.

Et rappelons que la réussite du CEB ne doit pas être la finalité de l'école primaire. On ne va pas à l'école pour réussir son CEB mais pour apprendre et devenir un citoyen responsable. L'école doit promouvoir la confiance en soi et non la peur de l'échec.

Retrouvez l'avis complet rendu par la LEEP Liège sur <https://leep-liege.be/le-ceb-nest-ni-trop-facile-ni-trop-difficile/>



Nos dernières publications

Pour que jeunes et adultes participent pleinement à l'élaboration de la société contemporaine, la Ligue leur apporte des outils de formation, d'information et de culture. Elle édite à cette fin la revue Éduquer, qui paraît huit fois par an, elle propose un Cahier des Formations renouvelé deux fois l'an et elle publie régulièrement une Étude, étayée de nombreuses références académiques récentes, sur un sujet qui fait débat.



Privatisation de l'enseignement

L'enjeu du contrôle démocratique

La définition du concept de privatisation de l'enseignement évolue et conduit à la question centrale du contrôle démocratique direct. Cette évolution du concept n'est pas anodine et soulève au contraire cet enjeu majeur de la privatisation.

Si la définition la plus fréquemment utilisée dans le champ de l'éducation au début des années 2000 était celle de Coomans et Hallo de Wolf¹, elle devait connaître une évolution à peine quinze ans plus tard. Cette adaptation était censée mieux cerner la réalité mais en fait, elle porte sur une évolution du contrôle démocratique direct. Dans une démocratie représentative, les règles et le contrôle de leur bonne exécution sont sous l'autorité directe des représentants des citoyens. Or, sous des dehors anodins, l'évolution des définitions touche à cette responsabilité de la gestion et à ce contrôle.

Transfert de responsabilités

Si pour Coomans et Hallo de Wolf, la privatisation devait être entendue comme «(...) le transfert d'actifs, de gestion, de fonctions ou de responsabilités [en lien avec l'éducation] qui appartenaient ou étaient antérieurement réalisées directement par l'État (...)», la définition de Chevallier et Pons en 2019² ne reprend plus cette dernière expression qui désigne un service public organique sous la responsabilité d'élus directes. Pour ces auteurs, la privatisation doit s'entendre comme «le transfert de biens, de fonctions, de responsabilités ou d'opérations de gestion qui étaient précédemment aux mains d'acteurs publics, au premier rang desquels les pouvoirs publics, et qui sont confiés à des acteurs privés». Expression qui précise donc que les pouvoirs publics ne sont pas les seuls...

En d'autres termes, transférer la responsabilité de l'enseignement d'un gouvernement (la Communauté française de Belgique) au conseil d'administration d'un organisme d'intérêt public (OIP) de type B est un processus de privatisation au sens de la première définition, car l'enseignement n'est plus directement exécuté par l'État. Mais il ne s'agit plus de privatisation au sens de la deuxième définition car l'enseignement reste aux mains d'acteurs publics, sans constituer pour autant un réel pouvoir public.

Autonomie totale

L'OIP de type B bénéficie d'une très grande autonomie. Ce n'est plus le gouvernement qui prend

les décisions, mais bien le conseil d'administration de l'OIP désigné par le parlement. Cet organisme est lié à la Communauté française par un contrat de gestion établi pour quatre ans. Dans ce cadre, il dispose d'une totale autonomie, notamment en termes d'actifs. Même si l'on considère l'enseignement comme aux mains d'acteurs publics, ce n'est plus l'exécutif du parlement qui prend les décisions et qui exerce le contrôle.

Citons l'exemple d'un parlementaire qui interpelle le ministre de l'enseignement supérieur quant à l'autorisation du port du voile dans les écoles de l'enseignement supérieur dont l'OIP est le pouvoir organisateur, le ministre répond: «Ce n'est pas de ma compétence mais de celle du CA de l'OIP qui en est le pouvoir organisateur». Et lorsqu'un autre parlementaire interpelle le ministre de tutelle de l'OIP sur la suppression d'un internat, source de grave préjudice pour les localités de la région, la réponse est similaire...

Service public ou privé?

Dans le même esprit, l'enseignement catholique est considéré comme un acteur public au sens de la seconde définition. Il est défini par la Cour d'arbitrage du 9 avril 2003 comme un service public fonctionnel. Il est donc bien aux mains d'acteurs publics malgré son statut de droit privé et la détention de ses actifs par des congrégations. Pourtant, son activité n'est pas réalisée par l'État! Si l'on s'en tient à la première définition, l'enseignement catholique est privé et l'on assiste donc bien à une privatisation de l'enseignement. Car jamais un élu direct n'aura de pouvoir de contrôle sur ce réseau d'enseignement comme d'ailleurs sur les actifs des congrégations.

Aujourd'hui, force est de constater que seuls les enseignements des communes et des provinces ne font pas l'objet d'une privatisation au sens des deux définitions, car ils sont sous le contrôle démocratique des élus communaux ou provinciaux. Manifestement, pour les autres structures d'enseignement, les élus directes, représentant les citoyens, n'ont plus de contrôle sur les décisions prises et l'exécutif n'est plus concerné. C'est donc bien la question du contrôle démocratique qui



est posée et par voie de conséquence celle des relations entre les fins et le choix des moyens.

Du choix des moyens

Même si, par décrets, le parlement fixe les fins et, pour une part, l'enveloppe des moyens (le budget), il revient au gestionnaire – l'OIP ou le PO de l'école catholique – de choisir, dans le cadre du budget alloué, les moyens en adéquation avec les fins. Et c'est précisément le contrôle de cette adéquation qui peut poser question. Car dans un domaine aussi subtil que l'enseignement, toute leçon est «une bande transporteuse de connaissances mais aussi de valeurs», comme aimait à le répéter Théodore Brameld, conduisant ainsi en pédagogie à distinguer curriculum manifeste et curriculum latent ou caché.

Dans l'enseignement, la distinction entre fin et moyens est ambiguë³. Les moyens influent sur les fins. Oppenheimer nous a bien montré qu'il n'existait pas de technique in-

nocente⁴. Et faire échapper au contrôle démocratique direct le choix des moyens pour réaliser les fins en ces domaines qui concernent l'intérêt général, revient in fine à **permettre à ceux qui choisissent les moyens d'influer sur les fins.**

L'enjeu démocratique

Ce dont il est question dans le choix de cette définition n'est-il pas de taire la privatisation (pour bénéficier de l'argent public?) tout en retirant le pouvoir de gestion à ceux/celles qui, dans une démocratie représentative, sont élu·es directement par les citoyen·nes pour les représenter? La démocratie n'est-elle pas le véritable enjeu dans l'évolution de la définition de la privatisation d'activités d'enseignement, pourtant stratégiques pour le bien commun? C'est la raison pour laquelle le contrôle externe aux différents niveaux, sous l'autorité directe de l'instance qui rassemble les élu·es représentant les citoyen·nes, est un enjeu essentiel d'aujourd'hui.

1. COMMANS F. et HALLO DE WOLF A. (2005) dans *Privatisation of Education and the Right to Education* (in Feyter K., Gomez Isa F., editors, *Privatisation and human rights in the age of globalisation*, Antwerp-Oxford: Intersentia, International Law Series, p. 229-258).
2. CHEVALLIERT. et PONS X. (2019) dans *Les privatisations de l'éducation: formes et enjeux*. Introduction, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 82, p. 29-38, Paris.
3. MARTIN G. (1973) *La distinction axiologique-méthodologie: utilité et ambiguïté*, in *Éducation Tribune libre*, n°144, p. 74, Bruxelles.
4. OPPENHEIMER J. R. (1955) *La science et le bon sens*, Gallimard, Paris.

La science désenchante-t-elle le monde?

Voilà un commentaire que j'entends souvent: «*Pour vous les scientifiques¹, le monde se résume à des équations, des nombres. Cette vision rationnelle exclut le sens du beau*».

Ou: «*Avec votre vision atomiste de la vie, vous lui ôtez son sens, son caractère sacré... vous autres scientifiques ne croyez en rien*».

On peut résumer ce type de reproches en une expression restée fameuse: «La science désenchante le monde»². Il en ressort une image des scientifiques plutôt négative: des personnes froides et rationnelles, incapables d'apprécier le beau, qui ne savent pas ce qui est sacré, qui ne connaissent pas le sens de la vie, qui ne croient en rien et qui propagent cette façon de penser dans la société. Cette image, certes ancienne, ressurgit souvent, et contribue sans doute en partie³ à une certaine défiance envers les sciences de la nature, qui se manifeste par exemple par une baisse du nombre d'étudiants dans ces disciplines.

Du vrai là-dedans?

Y a-t-il du vrai là-dedans? Oui, bien sûr! Les sciences de la nature proposent en effet une vision du monde atomiste et rationnelle, c'est-à-dire basée sur la raison («La faculté qui permet à l'être humain de connaître, juger et agir conformément à des principes»⁴). Elles progressent au moyen d'expérimentation et de concepts parfois abstraits, et bien souvent avec des nombres et des équations. Si on devait résumer en quelques phrases le message essentiel de la science, on pourrait proposer ceci: le monde est constitué d'atomes, dont les interactions sont décrites par des lois mathématiques. Sous l'influence de ces interactions, les atomes forment des structures, comme des étoiles, des planètes, des bactéries, des plantes, et même des choses très complexes comme des ministres des finances.

Il faut quand même rappeler que cette vision d'ensemble du monde, certes pleine d'immenses zones d'ombre, représente l'un des plus impressionnants accomplissements culturels de l'humain,

fruit de milliers d'années de travail de millions de personnes. Cet édifice cohérent, où les différentes branches se consolident mutuellement, où chaque nouvelle découverte s'inscrit dans le cadre global après des débats plus ou moins difficiles, permet de comprendre la structure des galaxies ou la couleur du soleil couchant, mais aussi de fabriquer des médicaments et des GSM fiables. Ne pas comprendre cela, dénigrer cette vision atomiste et rationnelle du monde, c'est croire que les smartphones poussent dans les choux et les médicaments dans les roses.

Le sens de la beauté perdu?

Passons à la première objection. La science empêche-t-elle d'apprécier la beauté d'un tableau, d'un concert, d'un enfant qui court sur la plage? Le fait de connaître les théories de l'évolution, de la propagation de la lumière et de la mécanique des muscles gâcherait-il ce dernier spectacle? Je n'ai jamais entendu parler de ce genre de problème. Au contraire: chez les scientifiques, les témoignages inverses sont nombreux. Les chercheurs insistent sur cet émerveillement, qui est aussi l'un des moteurs les plus puissants de la recherche. «À chaque fois que nous examinons un problème en profondeur, le même frisson, le même émerveillement et le même mystère ne cessent de revenir», dit le physicien Feynman⁵.

Ainsi, au lieu d'assécher notre intérêt pour le monde, la connaissance nous rend plus attentifs, et aussi admiratifs, de ce monde dont énormément de pans restent inconnus et fascinants. Ce cercle vertueux «connaître et apprécier» se retrouve dans de nombreux domaines. Un musicien qui apprend à fond la technique du violon peine-t-il à trouver



de la beauté dans Mozart? Une étudiante apprenant la grammaire anglaise perd-elle son intérêt pour les romans anglais? Sûrement pas. C'est en pratiquant une activité exigeante que l'on apprécie au mieux le travail des autres. De même, je pense que c'est en pratiquant la science que l'on apprécie au mieux ce que les atomes et les lois de la physique ont produit — humains compris.

Dés-enchanter au sens premier

Passons à l'objection du sacré: la science brise-t-elle le caractère sacré du monde (et en particulier de la vie humaine, et de la Vie en général)? Avant de répondre, il faut s'entendre sur la définition du terme sacré. Selon une première définition, est sacré «ce qui appartient au domaine séparé, intangible et inviolable du religieux et qui doit inspirer crainte et respect⁶». Dans ce sens, en effet, la science ne respecte pas ce qui est sacré. Lorsque Galilée affirme que le monde au-delà de la Lune (soi-disant céleste et parfait) est soumis aux mêmes lois que le monde terrestre (supposé imparfait), et que tout ceci tourne autour du Soleil, il entre en

contradiction avec les textes religieux.

Giordano Bruno fait de même lorsqu'il soutient l'idée étonnamment moderne d'un Univers infini peuplé d'autres mondes comme le nôtre. Il sera d'ailleurs brûlé par l'Inquisition. La géologie et la biologie du XIX^e siècle réfutent le récit biblique d'une Terre et d'humains créés il y a 6 000 ans. Et lorsque Bonaparte fait remarquer à Laplace que Dieu est absent de sa théorie mécanique, le grand physicien répond simplement: «*Je n'ai pas eu besoin de cette hypothèse*».

Il est donc vrai que la science «désenchante le monde», mais à condition de revenir au sens premier de dés-enchanter: supprimer un enchantement, donc refuser la possibilité d'action magique, surnaturelle. On affirme ainsi que la raison pourra comprendre les phénomènes encore inexplicables, tous dus à des actions strictement naturelles. On reconnaît bien sûr le projet des Lumières, un combat contre les superstitions et pour la libre pensée, projet accompagné par le développement des sciences de la nature depuis des centaines d'années.

Non-respect du sacré: un faux procès

Mais l'autre sens de sacré m'intéresse davantage: «à qui l'on doit un respect absolu, qui s'impose par sa haute valeur⁷». Ce sens me paraît plus fondamental puisqu'il évoque la valeur et le respect de choses et d'êtres vivants en eux-mêmes, sans allusion à la religion. Pour savoir si la science supprime le sens du sacré, il faut alors se poser les questions suivantes: est-ce manquer de respect envers la Terre que de lui donner 4,5 milliards d'années, d'affirmer qu'elle est le résultat d'une accréation de poussières sous l'effet de force de gravitation, qu'elle contient du fer, du silicium et bien d'autres atomes issus de cadavres d'étoiles anciennes? Est-ce manquer de respect envers la vie que d'affirmer qu'elle est formée de carbone et d'oxygène et d'autres atomes liés par des interactions électromagnétiques, et qu'elle est caractérisée par une immense diversité de processus chimiques hors équilibre thermodynamique? Est-ce manquer de respect envers l'humain que d'affirmer que certains de ses ancêtres sont des petits mammifères ressemblant des souris?

Dans les trois cas, je pense que non. Je trouve même assez rassurant de me promener sur une vieille Terre qui en a vu d'autres, plutôt que sur une jeune planète de 6 000 ans. Amusant, et même poétique, de savoir que nos ancêtres très lointains étaient des bactéries sous-marines se nourrissant de fer et de gaz à l'odeur d'œuf pourri. Et flatteur d'avoir eu d'autres ancêtres aussi débrouillards que ces petits animaux qui ont survécu à la catastrophe⁸ qui a tué les dinosaures, à laquelle nous ne survivrions pas si elle survenait demain matin.

Le «respect absolu» pour les enfants, les arbres, la vie, ne signifie pas qu'il faille cesser de dire qu'ils sont formés de carbone et d'oxygène, mais qu'il doivent être protégés, qu'on doit absolument éviter de les abîmer, blesser, tuer. Décider du respect ou de la valeur de la vie, et donc de son caractère sacré, est une affaire de morale et de lois, et la science ne s'oppose absolument pas à cela! Bien au contraire, elle peut guider la réflexion en mettant en lumière les mécanismes du vivant. C'est donc un faux procès d'affirmer que la science, ou les scientifiques, n'ont pas le sens de ce qui est sacré.

Chercher le sens ailleurs

Examinons l'objection de la perte de sens par la faute de la science. Lorsqu'on regarde l'Univers avec un peu de recul scientifique, que voit-on? Des particules interagissant selon les lois de la mécanique quantique; des galaxies, étoiles, planètes, tournant d'après les lois de la gravitation d'Einstein; sur l'une de ces planètes en banlieue d'une galaxie moyenne, une vie apparue probablement au fond de l'eau d'après les lois de la thermodynamique, évoluant au hasard des conditions physico-chimiques; une évolution darwinienne sans aucun sens, qui n'obéit à aucun plan, aucune direction; une existence humaine qui n'est que persévérance pendant près de cent ans de réactions chimiques permettant à chacun de se dire «moi», existence se terminant par ce qu'on appelle la mort, c'est-à-dire une transformation, chimique encore, de nos quelques kilos de matière organique en molécules plus simples, à l'odeur plus ou moins désagréable.

Quel tableau! Clairement, la science nous laisse avec une vision du monde et de la vie qui semble manquer de sens. Comme l'explique l'historien Y. N. Harari dans *Homo Deus*⁹, il s'agit là du contrat de la modernité: la science nous apporte puissance et connaissance, mais en contrepar-

tie, le monde perd ses dieux, ses anges et ses elfes. Et nous voici quelque part dans un Univers immense sans pilote, un monde qui n'a même visiblement jamais connu de pilote, qui évolue au hasard. Ce contrat — connaissance contre perte de sens — que notre monde sécularisé a signé depuis longtemps maintenant, peut se révéler douloureux. Pas de sens, pas de direction, pas de planification intelligente de ce qui se passe dans l'Univers: c'est un peu paniquant.

Doit-on en conclure que: «Vous, scientifiques, ne croyez en rien»? Sûrement pas! La science n'empêche personne de croire en plein de choses: en l'amitié, un avenir meilleur, une meilleure égalité sociale, une diminution de la violence, une amélioration des conditions de vie pour le plus grand nombre... Le tout à accomplir entre humains, sans Grand Pilote. La science comme «connaissance rationnelle du monde au moyen d'équations mathématiques» ne s'oppose pas à tout cela, bien au contraire. Il n'y a plus qu'à s'y mettre.

1. Dans la suite, nous considérerons les sciences «de la nature» (essentiellement physique, chimie, biologie) et non les sciences humaines (sociologie, ethnologie, économie, etc.)
2. Une phrase due à M. Weber, dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*.
3. En partie seulement, car il existe beaucoup d'autres raisons, de Hiroshima à Fukushima en passant par les pollutions diverses, les scandales sanitaires, etc.
4. Le Robert: <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/raison>
5. Prix Nobel de physique 1965.
6. www.larousse.fr/dictionnaires/
7. *Dictionnaire Larousse*.
8. Probablement une chute de météorite, il y a 66 millions d'années.
9. HARARI Y. N. *Homo Deus*, 2016, Penguin, London.

activités

Les régionales de la Ligue proposent...

...des formations, des animations, des ateliers, pour adultes et enfants et diverses visites guidées.

Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Charleroi

Rue de France, 31 à 6000 Charleroi

Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81

Courriel: pascale.modolo@laicite.net

Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Tournai

Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai

Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05

Courriel: leep.tournai@gmail.com

Régionale de Liège

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Liège

Boulevard de la Sauvenière, 33-35, 4000 Liège

Tél.: 04 / 223 20 20

Régionale du Luxembourg

Renseignements et inscriptions:

LEEP Luxembourg

Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon

Tél.: 063/21.80.81 - Fax: 063/22.95.01

Courriel: ateliersartligue@gmail.com

www.ateliersartligue.be

Régionale Mons-Borinage-Centre

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons

Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons

Tél/Fax: 065/31.90.14 -

Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr

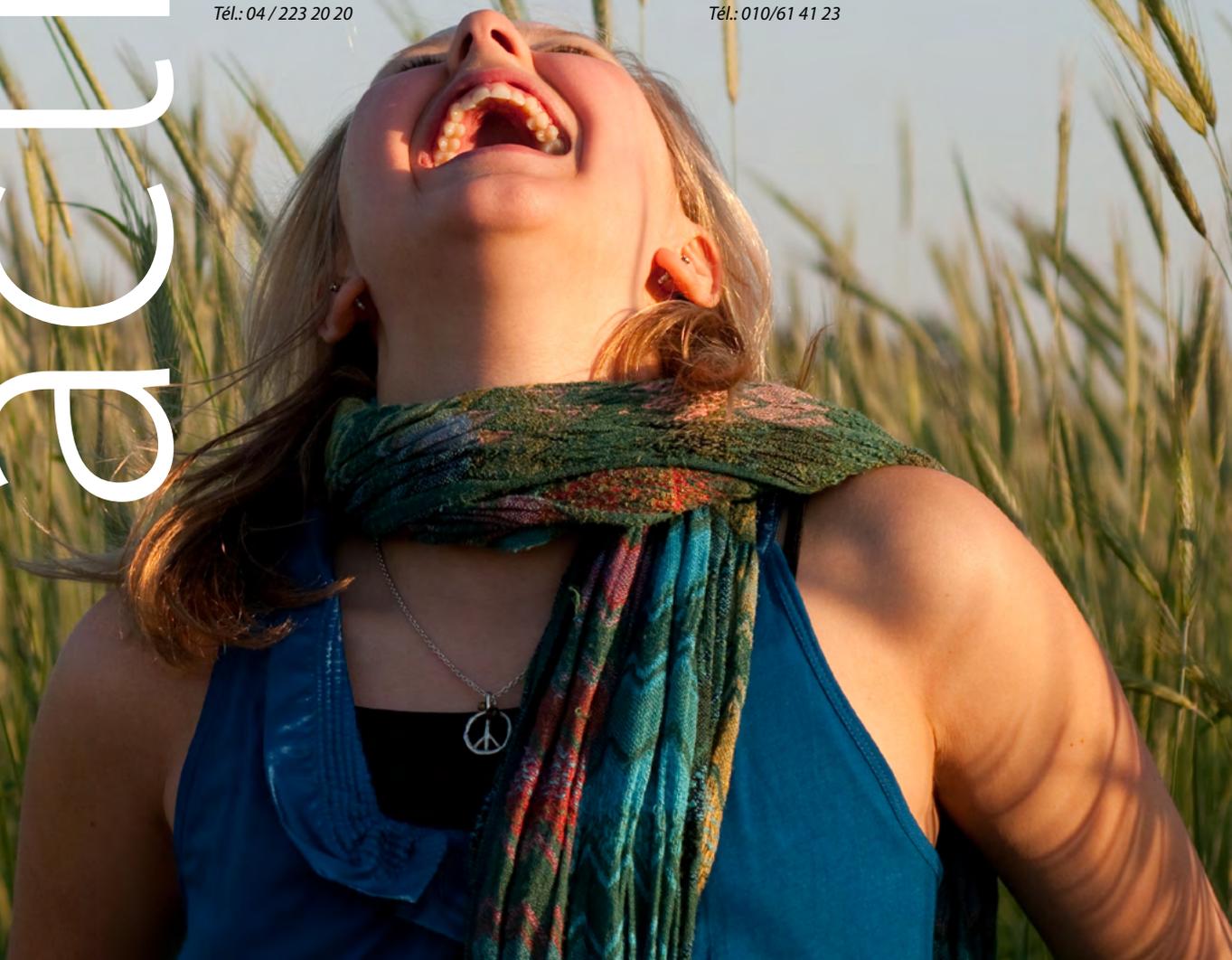
Régionale du Brabant wallon

Renseignements et inscriptions:

LEEP du Brabant wallon

Avenue Napoléon, 10, 1420 Braine-l'Alleud

Tél.: 010/61 41 23



Pour nous contacter

Secrétariat communautaire

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles
Tél.: 02 / 511 25 87 ou 02 / 512 97 81
Fax: 02 / 514 26 01
N° de compte: BE19 0000 1276 64 12
e-mail: info@ligue-enseignement.be
Site: www.ligue-enseignement.be

Président Roland Perceval
Treasorier général Renaud Loridan
Directeur Patrick Hullebroeck
Assistante
Cécile Van Ouytsel
Responsable du personnel
Julie Legait
Assistante
Nathalie Masure
Comptable
Jonathan Declercq
Permanent-es du secteur Communication - Internet
Marie Versele
Juliette Bossé
Valérie Silberberg
Marie-Françoise Holemans
Mise en page Éric Vandenheede
Permanent-es du secteur Formation
Audrey Dion
Sylwana Tichoniuk
Éric Vandenheede
Amina Rafia
Loïc Pannequin
Responsable du secteur Interculturel
Julie Legait
formateur-rices du secteur Interculturel
Hanane Cherqaoui Fassi
Ariane Crèvecoeur
Pamela Cecchi
Pauline Laurent
Hossein Malekian
Projet européen
Julie Vandergheynst
Responsable de la revue Éduquer
Marie-Françoise Holemans

Secrétariats des sections régionales

Régionale du Brabant wallon
Présidente Yolande Mendes da Costa

LEEP du Brabant wallon
Avenue Napoléon, 10
1420 Braine-l'Alleud
Tél.: 010/61 41 23

Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)
Présidente Maggy Roels
Rue de France, 31
6000 Charleroi
Tél.: 071 / 53 91 71

Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)
Président Stéphane Huez
Rue des Clairisses, 13
7500 Tournai
Tél.: 069 / 84 72 03

Régionale de Liège

Président Thomas Herremans
Boulevard de la Sauvenière, 33-35
4000 Liège

Régionale du Luxembourg

Présidente Michelle Baudoux
Rue de Sesselich, 123
6700 Arlon
Tél.: 063 / 21 80 81

Régionale Mons-Borinage-Centre

Président Guy Hattiez
Rue de la Grande Triperie, 44
7000 Mons
Tél.: 065 / 31 90 14



Éduquer

Vous êtes enseignant-e, directeur-trice
d'école, parent, ou tout simplement
intéressé-e par les questions
d'éducation et d'enseignement?
Retrouvez, **chaque mois**, les
informations sur l'actualité de
l'enseignement sélectionnées pour
vous par la Ligue et des analyses
approfondies sur les questions
éducatives!

Abonnez-vous à notre revue

Rendez-vous sur notre site:

www.ligue-enseignement.be

Cotisation et don 2023

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2023** merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2023** est de **25€** minimum.

À verser sur le compte: **BE19 0000 1276 64 12 - BIC: BPOTBEB1** de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl, rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles. Communication: cotisation ou don 2023.

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter au **02/512.97.81** ou admin@ligue-enseignement.be

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



culture.be



éduquer

tribune laïque

périodique mensuel

Numéro 176
mars 2023
2,5 €

Éditeur responsable
Roland Perceval
Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles
Tél: 02 / 511 25 87

Bureau de dépôt:
Bruxelles X